

457/458
DÉCEMBRE / JANVIER
2024 2025
3,60 €

LA CHRONIQUE
LE MAGAZINE DES DROITS HUMAINS

ESWATINI

LE TRÔNE DE FER

Le royaume d'Eswatini, ses réserves de rhinocéros et ses champs de canne à sucre à perte de vue. C'est aussi la dernière monarchie absolue d'Afrique, où les opposants politiques risquent leur vie et où des petits agriculteurs sont expulsés de leurs terres par la force.





457/458

DÉCEMBRE / JANVIER
2024 2025

- 07 ÉCLAIRAGE**
France, l'algorithme discriminatoire de la CAF
- 09 ALERTE**
Carrefour, le géant français épingle
- 11 GÉOPOLIS**
Le regard de Pierre Haski
Pourquoi ?
- 24 PERSPECTIVE**
Akihiko Okamura
Un pas de côté
- 25 RÉCIT**
Chine
La grande révolte ouvrière
- 32 PORTFOLIO**
Ne vous y trompez pas
- 38 DÉBAT**
Peut-on couper les réseaux en cas de crise ?
- 44 CULTURE**
Ernest Cole
Sortie d'oubli
- 46 VIE DU MOUVEMENT**
Échos des Alpes
- 50 HISTOIRE**
VIVRE EN TYRANNIE
Paranoid bunkers

Pour vous abonner
à *La Chronique*,
rendez-vous sur le site :
amnesty.fr/chronique



DOSSIER ESWATINI LE TRÔNE DE FER 12

Qui connaît l'Eswatini, ex-Swaziland ? Dans cette dernière monarchie absolue d'Afrique dirigée par le roi Mswati III, nos journalistes ont rencontré des manifestants blessés par balle et des proches d'opposants politiques assassinés. Hors de la capitale, ils ont retrouvé des petits cultivateurs de canne à sucre, expulsés de leurs terres au profit de sociétés contrôlées par le royaume.



INVITÉE 04
Nancy Huston
Lycéenne, elle se porte volontaire pour passer une journée dans une cellule carcérale. Une expérience qu'elle n'oubliera pas. Devenue écrivaine, elle se bat pour que les prisons ne soient plus des zones de non-droit.

REPORTAGE 28

France
Champagne amer
Les vendangeurs du vignoble champenois travaillent dans des conditions très éloignées de l'image de luxe du champagne. Nos reporters ont découvert un campement illégal de saisonniers.



LE GÉNOCIDE EN COURS À GAZA DOIT CESSER MAINTENANT

ANNE SAVINEL-BARRAS

Présidente d'Amnesty International France



At toutes les périodes de l'histoire, des génocides ont endeuillé l'humanité. Dès 1948, la communauté internationale adoptait la Convention sur le génocide, dans le but explicite de prévenir et punir ce crime impardonnable. Israël, en signant cette Convention en 1949, a donc reconnu cette définition : « *un crime commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie une nation, une ethnie, une race ou une religion* ». Notamment en soumettant un groupe « *à des conditions d'existence entraînant sa destruction totale ou partielle* ». Au-delà de toutes sortes de partis pris ou d'opinions, Amnesty International documente et établit des faits au regard du droit international. Ce faisant, nous nous plaçons du côté des victimes et défendons leur droit à obtenir vérité, justice et réparation. Après un intense et rigoureux travail d'enquête et d'analyses, notre rapport de près de 300 pages conclut, sur la base de critères définis par cette convention, que le gouvernement israélien se rend coupable d'un génocide contre les Palestiniens de Gaza. À Gaza, les chiffres sont glaçants : parmi les morts, 60 % sont des enfants, des femmes et des personnes âgées. L'armée israélienne

a réduit en poussière 73,8 % du bâti de Gaza, détruit méthodiquement tout ce qui est nécessaire à la vie : hôpitaux, écoles, abris civils, terres agricoles, lieux de culte et monuments historiques. Déplacements forcés, privation de nourriture, d'eau potable, d'électricité, de carburant et d'aide humanitaire exposent les Gazaouis à une mort lente et programmée. Même justifiées par des objectifs militaires, ces actions relèvent du crime de génocide. Pour caractériser un génocide, l'intention est cruciale. Amnesty International confirme cette intention en raison de nombreuses déclarations racistes et génocidaires de responsables politiques et militaires israéliens, de l'intensité et de la continuité des attaques malgré les alertes et injonctions lancées par les organisations internationales. Nous lançons un appel solennel. Les États doivent assurer leurs obligations pour faire cesser immédiatement le génocide en cours, imposer un cessez-le-feu et un embargo complet sur les livraisons d'armes. Il y a urgence !

— Le 5 décembre 2024



TERESA MALHEIRO D'APRÈS © JAVIER BELLOSO ET PABLO STEVEZ

L'INVITÉE

Nancy Huston

Écrivaine

Propos recueillis par Laurène Daycard

Chaque mois, une personnalité
s'empare d'un sujet qui lui tient à cœur.
La romancière franco-canadienne
Nancy Huston a toujours pris fait
et cause pour celles et ceux qui n'ont
pas voix au chapitre. Pour *La Chronique*,
elle a choisi de raconter son
engagement auprès des détenus.

m'a toujours intéressée. Je l'ai découvert à l'âge de 16 ans. Un professeur de mon lycée du New Hampshire, aux États-Unis, nous avait demandé de nous immerger dans des lieux publics 15 pour réfléchir à l'impact de l'architecture sur la psychologie humaine. Mes camarades ont visité la mairie, l'église, ou encore la bibliothèque. J'ai préféré m'enfermer une journée en prison. Un tel accès serait impossible aujourd'hui! Je me souviens du bruit métallique des portes claquant derrière moi, et des murs de ma cellule, sur lesquels les hommes avaient gravé, avec leurs ongles, des noms de femmes.

20 J'ai retrouvé la même sensation de vertige en pénétrant pour la première fois à Fleury-Mérogis, dans l'Essonne. On laisse sa carte d'identité et son téléphone portable à l'entrée. Il faut ensuite franchir toute une série de portes et de sas jusqu'à arriver à la médiathèque, un îlot de chaleur, peut-être le seul. Il y a un tel ennui en prison que tout échange devient vital. Ce jour-là, en me retrouvant à discuter avec un groupe de détenus, j'ai senti l'importance pour eux de la littérature.

25 J'ai le souvenir fort de ce prisonnier qui avait lu à voix haute un passage de mon roman *Prodige*, paru chez Actes Sud, en 1999. Ce roman raconte l'histoire d'une grande prématurée qui devient une prodige du piano. Le détenu avait choisi une scène où la petite interprète un morceau de Bach pour accompagner sa grand-mère qui se meurt. Furieuse d'entendre de la musique, la mère s'indigne, l'interprétant comme un manque de respect. L'enfant proteste: «Pour moi, c'était ça 30 le respect», car sa grand-mère l'avait beaucoup soutenue dans son désir de jouer. Le détenu pleurait en lisant ce passage. J'étais très frappée par la qualité de l'écoute dans le groupe, et c'est ce qui me pousse à y retourner, très souvent à l'invitation de Nelly Tieb.

J'ai noué de grandes amitiés à Fleury-Mérogis. Hier soir encore, j'étais avec mon amie Hélène Castel, dont j'ai fait la connaissance en 2004 lors d'un atelier d'écriture à la maison d'arrêt des 35 femmes. Hélène était en détention provisoire. Son éloquence m'a frappée. Elle avait lu certains de mes livres. J'ai compris par la suite qu'il s'agissait de la fille du sociologue Robert Castel.

J'ai découvert Fleury-Mérogis, l'une des plus grandes prisons d'Europe, en 1998. Mon roman *L'Empreinte de l'ange* venait de paraître. Un jour, Nelly Tieb, la bibliothécaire, m'a contactée pour participer à son club de lecture. Nelly est une fondatrice de «Lire c'est vivre», une association qui promeut la lecture en milieu carcéral. J'ai accepté sans hésiter, pour me lancer dans un engagement qui dure toujours. L'univers carcéral

“ Il y a un tel ennui en prison que tout échange devient vital. Ce jour-là, en me retrouvant à discuter avec un groupe de détenus, j'ai senti l'importance pour eux de la littérature ”

La sélection de *La Chronique*

Francia (2024)

Bad Girl, classes de littérature (2016)

Lignes de faille (2011)

Prodige (1999)

L'Empreinte de l'ange (1998)

Tous sont édités par Actes Sud.

À la fin de son adolescence, avec plusieurs amis, Hélène avait participé au braquage d'une banque à Paris, dans l'espoir de réunir des fonds pour partir vivre en communauté en Amérique latine. L'opération a mal tourné, un des braqueurs a été tué et le directeur de l'agence grièvement blessé. Hélène s'est enfuie au Mexique, où elle a résidé sous une fausse identité pendant une vingtaine d'années, et où elle a exercé en tant que psychothérapeute. Quelques jours avant la prescription de sa condamnation à perpétuité par contumace, elle a été arrêtée à la demande

du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy puis extradée vers la France. Elle raconte cette trajectoire mouvementée dans *Retour d'exil d'une femme recherchée*, livre dont j'ai signé la préface (Seuil, 2009). La même année, elle fonde sa propre association LAPAC « La parole est à l'accusé » qui accompagne les prévenus dans la préparation de leur prise de parole lors du procès.

Mamar Douani est une autre rencontre marquante. Lui aussi avait participé à un groupe de lecture à Fleury. Des années plus tard, à sa libération conditionnelle, en 2002, il m'avait adressé un courrier. Il vivait dans le Sud et voulait me raconter son histoire. J'ai voyagé en train de nuit pour le rejoindre à Saint-Raphaël. Mamar Douani est né dans le Var de parents algériens. Trois mois après sa naissance, la loi de janvier 1963 conférait automatiquement la nationalité à tous les enfants de parents algériens nés sur le sol français. Trop tard pour lui: il était déjà assimilé à un citoyen algérien par l'administration française. Après une enfance difficile, Mamar a sombré dans la petite délinquance avant de commettre un meurtre pour lequel il a purgé 18 ans de prison. C'est l'un des rares exemples

de condamnés pour qui la détention a été bénéfique. En prison, Mamar a dévoré des livres d'histoire et de philosophie, il est devenu à sa façon un vrai savant; par ailleurs, il a suivi une formation pour devenir pâtissier. Son histoire m'a bouleversée. Elle a inspiré celle de certains personnages de mes romans. Quand il m'a contactée, il venait de recevoir une OQTF (obligation de quitter le territoire français) pour partir en Algérie, pays dans lequel il n'avait jamais vécu. Il vivait en couple, et sa compagne était enceinte. J'ai monté un comité de soutien et rédigé une lettre ouverte au ministre de l'Intérieur, pour lui prouver le non-sens de cette mesure.

« *Si Mamar Douani est expulsé, sa vie sera détruite* », écrivais-je dans une tribune parue dans *Libération*. Nous avons eu gain de cause. Un peu plus tard, j'ai eu l'honneur d'être parmi les témoins au mariage de Mamar. Nous nous sommes depuis perdus de vue.

Je retourne parfois à Fleury, mais aussi à Fresnes, à Rennes, à Réau, etc. Et je soutiens de toutes les manières possibles l'Observatoire international des prisons car, où que j'aille, les conditions de détention sont horribles. Le problème de la surpopulation carcérale ne cesse de s'aggraver. La France compte aujourd'hui 79 000 détenus pour 62 000 places. Et c'est ne rien dire des rats, de la saleté, des humiliations... C'est un des pires pays d'Europe en la matière. Enfermer un individu est déjà une immense peine, nul besoin d'y ajouter ces vexations. ●



UNE ACTUALITÉ SORTIE DE L'OMBRE ÉCLAIRAGE

FRANCE

FRANCE « PARCE QUE VOUS ÊTES PRÉCAIRE, VOUS SEREZ SUSPECT »

« Cet algorithme est la traduction d'une politique d'acharnement contre les plus pauvres. Parce que vous êtes précaire, vous serez suspect. » Juriste à La Quadrature du Net, Bastien Le Querrec dénonce une maltraitance institutionnelle. L'association de défense des libertés numériques fait partie, avec Amnesty International France, des 15 associations ayant saisi le 16 octobre le Conseil d'État pour mettre fin à l'utilisation par les Caisses d'allocations familiales (CAF) d'un algorithme de notation des risques.

Depuis 2010, ce système attribue une note à chaque allocataire, un score de risque compris entre zéro et un. Plus le score est proche de 1, plus la probabilité est élevée qu'un contrôle soit déclenché. Une vérification qui a pour but d'identifier les trop-percus, voire les fraudes des allocataires. Parmi les critères qui augmentent le score de risque : avoir récemment divorcé, être chômeur, bénéficier du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Autrement dit, une personne sans emploi ou en fauteuil roulant voit son « score de suspicion » augmenté, la soumettant à une possibilité de contrôle plus élevée que le reste de la population. Pire encore : pendant la période d'enquête, en soi anxiogène, cette personne peut voir son allocation suspendue et se retrouver sans ressources.

Les associations saisissent aussi le Conseil d'État sur une question de libertés publiques : ce type d'algorithme pourrait servir d'outil de surveillance de masse. « En France, plus de 13 millions de foyers sont allocataires de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). L'algorithme exploite donc les données de ces personnes, mais aussi de leurs conjoints et enfants. La moitié de la population est concernée », dénonce Bastien Le Querrec. À suivre. — Clément Le Foll

ACTUALITÉS

LE MOT DE LA RÉDAC

La ligne rouge



Lors d'une campagne électorale, Amnesty International ne soutient ni ne condamne aucun-e candidat-e. Quel qu'en soit le bord, aussi extrême soit-il. Un principe d'impartialité difficile à faire entendre, quand, partout dans le monde, des programmes liberticides gagnent du terrain, voire mènent au pouvoir. Mais Amnesty International a sa ligne rouge : le respect inconditionnel des droits humains. Cette boussole lui permet aujourd'hui d'affirmer que « *déployer l'armée et la garde nationale américaines contre des personnes exerçant leur droit de manifester* », comme l'a suggéré Donald Trump pendant sa campagne, est gravissime car contraire à la liberté d'expression. Que menacer d'ordonner au ministère de la Justice d'engager des poursuites contre ceux qui se sont « *opposés à son programme* », en les qualifiant « *d'ennemis de l'intérieur* », met, ni plus ni moins, en danger la liberté d'opinion dans son pays. Ainsi, dans les mois à venir, ce n'est pas un homme qu'il s'agira de combattre, mais probablement certaines mesures liberticides. Une phrase de Nietzsche m'accompagne ces derniers temps. Elle dit quelque chose comme : ce n'est qu'au moment où nos libertés sont menacées que l'on réalise qu'elles ont existé.

VIRGINIE ROELS
Rédactrice en chef

IRAN: COURAGEUSE AHOU DARYAEI



IRAN

La nouvelle icône féministe

Une femme en sous-vêtements au milieu de passants dans une rue de Téhéran : l'image a fait le tour du monde. Par ce geste spontané, l'étudiante Ahou Daryaei a voulu marquer son opposition farouche à l'oppression du régime des mollahs envers les femmes. Son courage n'est pas sans rappeler celui de l'étudiant chinois bloquant la route aux chars de la place Tian'anmen. À tel point que des dizaines de dessinateurs, à l'instar de Man, se sont saisis de la puissance symbolique de cette nouvelle image pour la réinterpréter à leur façon et réclamer la libération de la jeune Iranienne.

ALERTE

ARABIE SAOUDITE

CARREFOUR,
LE GÉANT
FRANÇAIS
ÉPINGLÉ

• • •

Un rapport d'Amnesty International accuse la franchise de Carrefour en Arabie saoudite d'exploitation de travailleurs migrants.

PAR
ÉRIC DOUREL

supplémentaires non payées. Quant aux logements fournis par ces entreprises prestataires, ils sont « sales », « surpeuplés » avec « de six à huit personnes qui dorment dans une même pièce qui ressemble à une étable ». Pour Anand, ancien préparateur de commandes, ils « sont traités comme des animaux ». Son ancien collègue Tej confirme : « Je n'avais jamais le temps de me faire à manger. Je mangeais des aliments périssables. Je suis tombé malade, peut-être à cause du travail et de la nourriture. Parfois, j'avais

mal au dos. J'ai eu de la fièvre. » Gare à ceux qui s'offusquent auprès de la direction : « Une fois, 14 ou 15 travailleurs se sont plaints, ils ont été renvoyés de leur poste », explique Gopal. Outre la peur de ne pas être réembauchés, ces hommes risquent de devoir payer des « frais de sortie » de plus de 1 000 dollars pour être autorisés à rentrer chez eux. « Ces travailleurs pensaient avoir trouvé la voie vers une vie meilleure mais, au lieu de cela, beaucoup ont subi une exploitation et des atteintes aux droits humains épouvantables. Du fait de son inaction, Carrefour n'a pas su empêcher ces souffrances qui, dans certains cas, s'apparentaient à du travail forcé », tonne Marta Schaaf, directrice du programme Justice climatique, économique et sociale et Responsabilité des entreprises d'Amnesty International. Interpellé sur le sujet, le groupe Carrefour assure avoir illico lancé une enquête interne, et commandé un audit sur la situation des travailleurs migrants employés par son partenaire franchisé. Et de jurer qu'il mettra en œuvre des mesures pertinentes en fonction des conclusions de l'audit.

1— « "J'allais travailler la boule au ventre. Exploitation par le travail sur les sites Carrefour en Arabie saoudite », en ligne sur amnesty.org

« Avec Carrefour, je positive. » Ce slogan publicitaire, les travailleurs originaires du Népal, d'Inde et du Pakistan qui ont travaillé en Arabie saoudite dans les magasins et entrepôts du géant français ne sont pas près de l'adopter. La preuve avec ce rapport de 56 pages publié le 21 octobre par Amnesty International¹. Il s'appuie sur les témoignages de 17 hommes qui ont travaillé entre 2021 et 2024 à Riyad, à Dammam et à Djeddah pour Majid Al Futtaim (le partenaire local franchisé de Carrefour). Seize d'entre eux ont été placés par des sociétés tierces fournisseuses de main-d'œuvre, toutes basées en Arabie saoudite. Pour décrocher leur job, les migrants ont dû verser des frais exorbitants à ces sociétés de placement. Ils se sont tous lourdement endettés. « Au total, j'ai dépensé environ 150 000 roupies népalaises (1 035 euros) pour venir ici. Cet argent était un prêt de la banque. Nous l'avons obtenu en mettant notre certificat de propriété en garantie », détaille Parwan, ressortissant népalais. D'autres ont vendu des bijoux de famille, des terres. Une fois qu'ils sont déployés dans les installations de Carrefour, le cauchemar commence : 60 heures de travail par semaine, parfois jusqu'à 16 par jour, repos hebdomadiers annulés, heures

BIG BROTHER

10

11

LA CHRONIQUE

PHILIPPINES
MARQUE ROUGE,
MERCI FACEBOOK

Gare à ceux qui critiquent le gouvernement philippin, c'est un «marquage rouge» assuré. Cette pratique de fichage, en vogue sous le régime du président Duterte (2016-2022), a permis aux forces de sécurité de mieux cibler, menacer et violenter les individus proches de la gauche progressiste en les qualifiant de «communistes» ou de «rebelles terroristes». La police et l'armée le réactivent aujourd'hui en utilisant Facebook (principal réseau social du pays) pour lancer des campagnes virtuelles de harcèlement contre des opposants. Notamment en publiant leur identité. Ce qui engendre menaces et attaques physiques.

OUGANDA
e-LGBTI+PHOBIE

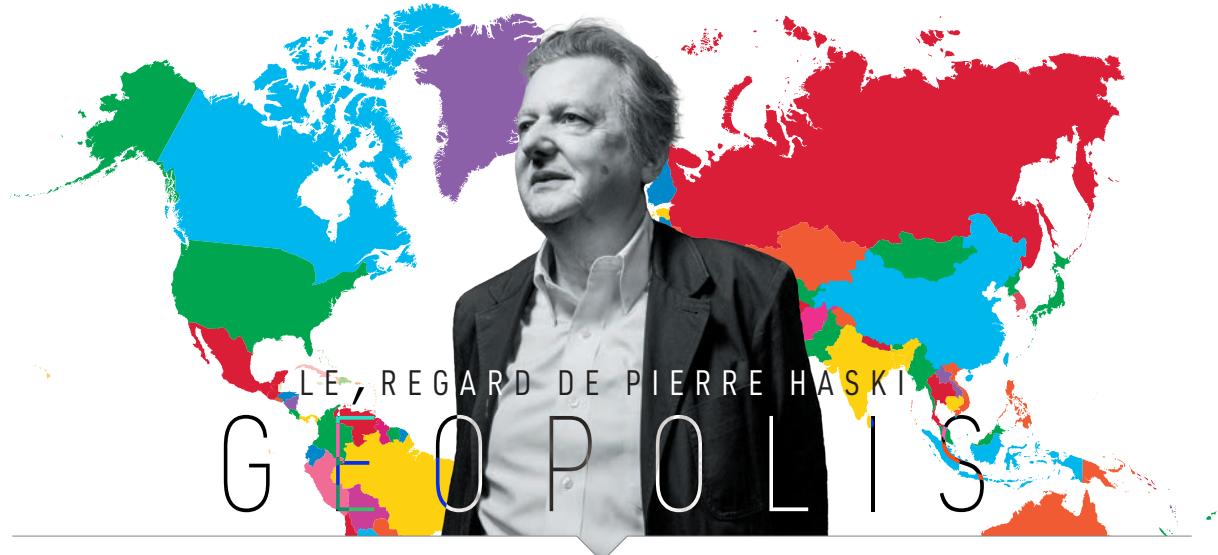
En Ouganda, depuis la loi «anti-homosexualité» de 2023, l'espace numérique est devenu un enfer pour la communauté LGBTI+. Selon un rapport d'Amnesty International, ses membres sont obligés de désactiver leurs comptes sur les réseaux sociaux et d'effacer leurs commentaires qui risqueraient de dévoiler leur orientation sexuelle. Les conséquences d'une telle révélation peuvent en effet être désastreuses : licenciements, arrestations arbitraires et maltraitance policière, voire expulsions forcées.

NOS DROITS
À L'ÉPREUVE
DES NOUVELLES
TECHNOLOGIESJOURNALISTE
ÉRIC DOURELINSTAGRAM
Haro sur la
sextorsion

Sur Instagram, la sextorsion consiste à rançonner des internautes en les menaçant de divulguer leurs images intimes. En France, l'Office mineurs du ministère de l'Intérieur (Ofmin) a reçu 12 000 signalements de tels faits en 2023, dont 60 % des victimes sont de jeunes hommes. Pour y remédier, le groupe Meta bloque la publication de captures d'écran de photos ou de vidéos sur son réseau social. Autre mesure de protection : un «contrôleur de nudité» sur les comptes des mineurs. Ce système floute automatiquement toute image de nudité que son algorithme détecte dans les messageries. «Pourquoi ne l'ont-ils pas fait avant?», s'interroge Olivier Ertzscheid, chercheur à l'université de Nantes en sciences de l'information.

FRANCE
Thalamus,
robot sécuritaire

Il peut repérer un trou dans un grillage, faire la différence entre un oiseau qui s'envole et un intrus qui part en courant. Il peut poursuivre cet intrus sur n'importe quel terrain et par tout type de temps, l'aveugler avec de puissants projecteurs, l'interpeller grâce à un micro intégré, l'effrayer à grand coup d'alarme assourdissante, sans oublier de le filmer, même à très grande distance. Lui, c'est Thalamus, un robot de sécurité totalement autonome. Monté sur quatre roues motrices, il a tout du gros karting, mais en version 4×4. «Il intègre une intelligence artificielle avec des capacités avancées d'apprentissage pour reconnaître les objets, lire les plaques minéralogiques, faire de l'identification faciale lorsque cela est autorisé», se félicite son distributeur, la société française Scopex. Construit sur mesure, Thalamus, actuellement expérimenté dans des aéroports, est conçu pour la surveillance de sites industriels ou agricoles. À terme, il pourrait remplacer les agents de sécurité. À condition de débourser 215 000 euros.



POURQUOI ?

C'était à Albertville, au festival du film documentaire et du livre *Le Grand Bivouac*, en octobre. On projetait dans une salle de 500 places le documentaire *No Other Land*, réalisé par un collectif israélo-palestinien (*La Chronique* n° 456, p. 42) ; un film consacré à la lente mise à mort d'un ensemble de villages de Cisjordanie par l'armée israélienne. Lorsque le bulldozer militaire a détruit l'école que venaient d'évacuer les enfants, on entendit un murmure dans la salle pleine. Quand un camion a déversé du béton asséchant un puits sous les cris des agriculteurs ainsi condamnés, les murmures se firent plus intenses. La lumière revenue, l'enseignant qui devait m'interroger sur scène avait une première question pressante : « *Pourquoi ?* »

Oui, pourquoi des hommes se comportent-ils avec autant de cruauté envers d'autres hommes ? Cela vaut pour les scènes de ce film, mais peut s'appliquer à des milliers d'autres situations, là-bas comme ailleurs – et aussi chez nous. J'ai tenté une réponse argumentée, rationnelle, trop rationnelle, sur la logique de l'occupation depuis 1967, le messianisme des colons, l'idéologie du

« Grand Israël »... Mais au fond, le mystère de tels comportements inhumains dépasse les raisonnements politiques, économiques, historiques, religieux...

Il me revient une citation de Virginia Woolf, reprise par Irène Jacob dans *Why War*, de l'Israélien Amos Gitaï. Un film récent qui porte sur l'indicible, l'incompréhensible des comportements humains. Virginia Woolf s'interroge : « *Mais n'existe-t-il pas un point de vue absolu ? Ne pouvons-nous pas trouver quelque part, écrit en lettres d'or ou de feu : "ceci est bien, ceci est mal" ? N'y a-t-il pas un jugement moral qu'il nous faudra tous accepter, quelles que soient nos différences ?* » Sa réponse est évidemment négative : même l'Église, relève l'écrivaine britannique, est divisée. « *C'est effarant, déconcertant, navrant [...] il n'y a pas plus de certitudes sur Terre que dans les cieux.* »

On le voit, les humains se sont toujours posé la question du « pourquoi » face à ce qu'ils percevaient comme le « mal ». Et, faute de réponse, ils ont tenté de construire des garde-fous, des lois, des tabous, des règles nationales et internationales pour parvenir à vivre en société, alors qu'on ne dispose d'aucune réponse absolue sur la définition du bien et du mal. C'est hélas ce monde bâti pas à pas qui se délite aujourd'hui, sous les coups de butoir de ceux qui ne se posent pas de telles questions, mais ne croient qu'aux rapports de force. Ne les laissons pas faire.

DOSSIER

ESWATINI

LE TRÔNE DE FER

– Texte : Dominique Mesmin et Gaspard Thierry Karoglan. Photos : Gaspard Thierry Karoglan.

En 2018, le Swaziland devient Eswatini. Mais le régime, lui, reste le même. Le roi Mswati III, dernier monarque absolu d'Afrique, gouverne sans partage depuis près de quarante ans ce petit pays d'un million d'habitants, coincé entre l'Afrique du Sud et le Mozambique. Les journalistes Dominique Mesmin et Gaspard Thierry Karoglan sont partis rencontrer des opposants persécutés, victimes d'attentat, qui vivent sous la menace. Ils ont aussi découvert des petits cultivateurs de canne à sucre – l'or eswatinien – expropriés par la justice au profit d'un fonds d'investissement dont la famille royale tire les ficelles.

9 mars 2024. Le roi Mswati III préside la cérémonie populaire du Marula qui met en scène plus de 1 000 femmes en tenue traditionnelle.



ESWATINI

MEURTRES EN SÉRIE

Après une vague de manifestants tués par balle en 2021, de mystérieux attentats visent des opposants au roi Mswati III.

Poussés à l'exil, ils alertent sur une escalade répressive du régime.

Tanele Maseko longe la façade de sa maison, puis s'arrête brusquement. Ses yeux se fixent sur la fenêtre du salon. Elle prend une longue inspiration. Les deux impacts de balles qui ont traversé la moustiquaire sont toujours là. Cela fait un an qu'elle n'a pas franchi le seuil de cette maison familiale, construite sur une verte colline près de Manzini, la capitale économique de l'Eswatini. C'est entre ces murs beiges, dit-elle en retenant un sanglot, qu'un samedi soir la vie s'est arrêtée.

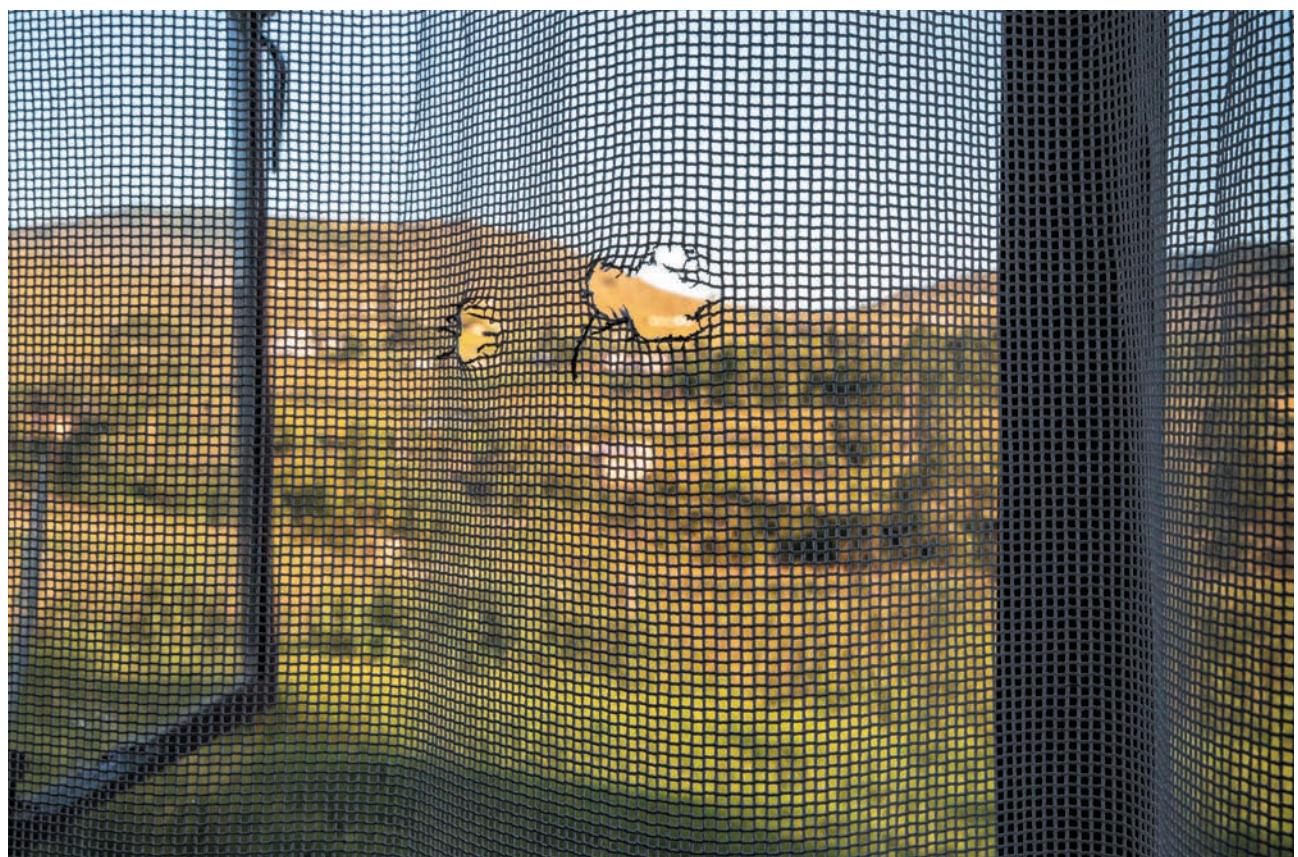
C'était le 21 janvier 2023. Tanele regardait un match de foot à la télévision, entourée de son mari, Thulani, et de leurs deux enfants. « *Malgré la pénombre, j'ai aperçu une ombre par la fenêtre. J'ai compris immédiatement, mais je n'ai même pas eu le temps de crier: "attention cheri!". Le tireur a d'abord visé sa tête. Le crâne a explosé, du sang a giclé, la balle a fini sa trajectoire dans l'écran de la télévision. Thulani s'est écroulé. Il y avait des éclats de cervelle partout. Les enfants hurlaient.* » Ce soir-là, Thulani Maseko, avocat des droits humains et opposant numéro un au roi, est mort sous leurs yeux. Il avait 52 ans. En 2014, il avait fait 17 mois de prison pour avoir dénoncé le manque d'indépendance du système judiciaire. Après sa libération, il continuait de critiquer l'autoritarisme du roi. Il se voyait comme un ambassadeur pacifique de réformes appelées par le peuple. Pour le roi, il incarnait la menace d'un changement démocratique.

DANS LE VISEUR DU MONARQUE

Aujourd'hui, sa veuve Tanele vit sous protection armée privée à Pretoria, en Afrique du Sud. Pour l'anniversaire de son mari, elle a pris le risque de revenir sur sa tombe. Une coiffe rouge sur la tête, elle gravit la colline où Thulani repose, sous une pierre de marbre gris à l'ombre d'un bosquet. Autour d'elle, ses deux fils, âgés de 10 et 11 ans, offrent aux amis présents des gâteaux qu'ils ont préparés. Quelques heures après son arrivée, la veille au soir, au poste-frontière d'Oshoek, son téléphone a sonné. C'était un policier en charge de l'enquête sur l'assassinat de son mari. Une enquête au point mort depuis un an. Cet homme, qui ne s'était jamais manifesté auparavant, insistait pour assister à la cérémonie qu'elle réservait pourtant à une poignée d'intimes. « *Il prétextait vouloir faire un point avec moi sur l'enquête. Je pense qu'il espérait surtout collecter des informations sur ma présence ici. Me surveiller. M'inviter à moins de virulence dans les médias. Parce que je parle beaucoup pour exiger la vérité sur l'assassinat de mon mari. Je suis comme un caillou dans leur chaussure.* » Le policier n'est finalement pas venu. Et Tanele n'a rien

CI-CONTRE

Tanele Maseko sur la tombe de son mari, l'avocat Thulani Maseko, assassiné chez lui. En exil en Afrique du Sud, elle est considérée comme l'une des principales opposantes au régime.



obtenu des autorités. Pas un nom, pas un visage. Amnesty International, l'ONU, l'Union européenne, les États-Unis, l'Union africaine et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ont toutes réclamé une investigation « *rapide, indépendante, impartiale et efficace* » sur l'assassinat de son mari, mais le silence persiste. Tanele vit minée par la douleur, mais aussi par une conviction : « *Je suis persuadée que le royaume est derrière le meurtre, affirme-t-elle sans trembler. Le tireur utilisait du matériel militaire haut de gamme. Notre roi, Mswati III, était ulcéré que Thulani se batte pour la démocratie. Ici, les partis politiques sont interdits. Les activistes sont tabassés, ostracisés, emprisonnés, et forcés à l'exil. Si vous défendez vos droits, vous êtes considérés comme un rebelle ou comme un terroriste. Mon mari était dans sa ligne de mire, mais il ne faisait rien de mal. Il militait pour le droit. Jusqu'à mon dernier jour, je me battrai pour lui, je défendrai sa mémoire.* »

MENACE ROYALE

Vêtu d'une toge de couleur ou d'un costume cravate, le visage avenant, Mswati III, 67^e fils du roi Sobhuza, est à 56 ans le dernier monarque absolu d'Afrique. Il règne depuis 1986 sur les 1,2 million de sujets du petit royaume d'Eswatini. C'est le nouveau nom de l'ancien Swaziland, cette colonie anglaise devenue indépendante en 1968, bordée par l'Afrique du Sud et le Mozambique. Un pays profondément inégalitaire, où, selon l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un quart des habitants a du mal à se nourrir et ne dispose pas d'un bon accès à l'eau.

« SI VOUS DÉFENDEZ VOS DROITS, VOUS ÊTES CONSIDÉRÉS COMME UN REBELLE OU COMME UN TERRORISTE »

– Tanele Maseko,
veuve de l'avocat assassiné



Le roi nomme le Premier ministre. Le roi nomme les juges. Le roi nomme une partie des députés et peut dissoudre le Parlement à sa guise. Tanele se souvient du discours qu'il avait prononcé lors d'une fête nationale, le 21 janvier 2023. Quelques heures avant qu'un inconnu n'exécute son mari d'une balle dans la tête. Le roi faisait face à une foule d'Eswatiniens torse nu, brandissant des lances et des boucliers en peau de chèvre. Sous leurs applaudissements, il avait mis en garde ses opposants politiques : « *Ils ne doivent pas se plaindre ou verser des larmes si des mercenaires viennent les tuer.* » Car ce sont ceux qui réclament des réformes démocratiques, qui « *sont à l'origine du cycle de violences* ».

Le « *cycle de violences* » auquel il se réfère a démarré en 2021. Le samedi 8 mai, à Manzini, le corps de Thabani Nkomonye, un jeune homme de 25 ans, est retrouvé sans vie dans un buisson. Cet étudiant en droit, qui militait dans un syndicat étudiant, dénonçait l'absence de perspectives professionnelles et d'avenir, dans un pays où 58 % des jeunes sont au chômage. Selon la police, il aurait d'abord été grièvement blessé lors d'un accident de voiture. Il aurait ensuite rampé hors du véhicule, pour



aller mourir sur le bas-côté, avant d'être découvert quelques jours plus tard. Méfiante, la mère de la victime a engagé un avocat et un enquêteur privé. Eux soutiennent la version d'un tabassage, suivi d'un meurtre maquillé en accident. Leur conviction repose sur l'examen d'un rapport d'autopsie qui liste 94 impacts sur le corps, et sur les déclarations incohérentes et contradictoires des policiers qui ont trouvé le corps. Des étudiants ont exigé la vérité. Le 17 mai, munis de pancartes « Justice pour Thabani », 3 000 d'entre eux sont descendus dans les rues de Manzini. Puis de Mbabane, la capitale politique.

Nous y rencontrons Gabisile Ndukuya, une jeune femme de 24 ans marquée par le souvenir du militant retrouvé mort. Présidente de l'Union nationale des étudiants, elle nous accueille dans un local de son université. Elle connaît la pression policière. Elle a subi de nombreuses heures de garde à vue en raison des manifestations et des événements militants qu'elle organise sur le campus. Ce matin, elle vient de clore une réunion de coordination avec une vingtaine d'étudiants très politisés. Pour des raisons de sécurité, elle nous invite à la suivre en un lieu sûr, à une demi-heure de route. Nous nous retrouvons

Peu de photos témoignent des manifestations en faveur de la démocratie et contre les violences policières entre mai et octobre 2021. L'armée et la police ont violemment dispersé des milliers de manifestants pacifiques. 84 morts.

dans un restaurant isolé en montagne, un des rares endroits où, selon elle, « *les oreilles ne traînent pas* ». Autour d'une bière, elle nous explique comment la révolte étudiante de 2021 a entraîné celle du pays. « *Nous avons démarré ces manifestations pour dénoncer la brutalité du régime. Nous réclamions aussi des moyens pour étudier, la réduction des frais de scolarité, des opportunités d'embauche. Mais notre plus grand désir était de renverser ce régime qui nous a éduqués dans un culte de la soumission.* » Ces contestations étudiantes en ont inspiré d'autres. « *Très vite, des fonctionnaires de l'éducation, de la santé et des transports, des partis interdits et des syndicats se sont joints à nous. Puis, le 25 juin, tout a basculé dans l'horreur.* »

BALLES, BOMBES ET GRENADES

Le royaume est pris de court par l'ampleur du soulèvement, le plus important de son histoire. Pour neutraliser les velléités de protestation pacifique, le roi réquisitionne toutes les forces de police et l'armée. Alors que le hashtag #justiceforthabani envahit les réseaux sociaux, il coupe Internet, ferme les frontières, et durcit la censure des médias d'État. La répression s'intensifie. La police et l'armée tirent sur les manifestants. Amnesty International recense 80 civils tués et 245 blessés entre mai et octobre. L'Afrique du Sud tente une médiation, mais le dialogue échoue.

À Manzini, nous frappons à la porte d'un petit local prêté par l'Église catholique à Swaziland Victims and Survivor's Association. Cette organisation vient en aide aux blessés et à ceux qui ont perdu un proche dans les manifestations. À l'intérieur, des bénévoles offrent un soutien psychologique, des moyens de subsistance et des soins de santé ou hospitaliers. Nous rencontrons la responsable, une juriste de 36 ans au regard déterminé. Philmil Mavuso, c'est son nom, fait la tournée des villages afin d'y retrouver des victimes, malgré les pressions continues des policiers. « *Oui, parce que dans ce pays, si vous défendez ou aidez des victimes des manifestations, les autorités en concluent que vous soutenez les émeutiers et que vous êtes hostile au royaume.* » Dans le local, une dizaine de personnes patientent, leurs corps marqués par les violences. Un homme âgé baisse son pantalon et nous montre trois cicatrices rondes sur sa jambe et son aine :



À Manzini, dans un local prêté par l'Église catholique, la Swaziland Victims and Survivor's Association accueille les victimes des manifestations de 2021, comme cet homme âgé blessé à la jambe et ces deux femmes qui ont perdu leurs fils.

«J'allais juste acheter à manger, et j'ai reçu trois balles de la police.» Une jeune femme dénude son épaule gauche, cicatrisée elle aussi: «J'allais chercher mon enfant à l'école. J'ai entendu un coup de feu, et j'ai ressenti une douleur à l'épaule. Depuis, je ne peux plus bouger ce bras.» Nous parlons avec Senani, 38 ans. Lorsqu'il évoque les journées sanglantes du 25 au 29 juin 2021, son visage se contracte. Ses doigts se crispent sur une béquille posée contre sa chaise. «Je manifestais pacifiquement à Manzini. Alors que je quittais la foule, je ne comprends pas pourquoi, ils m'ont visé. Après, ils ont tiré des rafales sur la foule. Les gens tombaient au sol...» Senani est vivant, mais amputé de la jambe gauche. Ancien vendeur ambulant, il ne peut plus travailler. Au fond de la salle, une femme coiffée d'un bob blanc jette des regards inquiets. Nous allons la saluer. Elle se penche et murmure: «Les policiers ont tué mon fils d'une balle dans la tête, puis l'ont abandonné, comme ça, sur le bord de la route. Depuis, on vit dans la peur. Rien que maintenant, si les autorités nous voyaient nous parler, elles nous demanderaient pourquoi, et qui vous êtes. On pourrait nous tuer, comme on a tué notre Thulani Maseko qui avait osé prendre la parole contre le roi.»

Comme le rappelle cette mère, la violence politique ne s'est pas limitée à la répression des manifestants. Le 25 juillet 2021, la police arrêtait Mduduzi

Bacede Mabuza et Mthandeni Dube, deux députés accusés d'avoir incité la population à l'émeute, au meurtre et à la sédition. Ces deux élus, soutenus par Amnesty International, plaident non coupables et dénoncent des charges fantaisistes, forgées de toutes pièces. Leur véritable tort est une déclaration politique. Neuf jours avant leur arrestation, alors que Mswati III venait de nommer un nouveau Premier ministre, ils avaient osé réclamer qu'à l'avenir le Premier ministre soit élu par le peuple au lieu d'être désigné par le roi. Pendant leur détention arbitraire, les gardiens les rouent de coups. Ils ne peuvent pas faire appel à un avocat ni accéder à des soins médicaux.

L'intimidation des opposants prend un tour plus violent en 2022. En septembre, une bombe et plusieurs grenades explosent dans la résidence de Mlungisi Makhanya, le président de Pudemo, un parti politique interdit. Les coupables courent encore, et Makhanya s'est exilé à Pretoria, en Afrique du Sud, où il est victime en septembre dernier d'une seconde tentative d'assassinat, cette fois par empoisonnement. La même année, Penuel Malinga, le secrétaire général de Pudemo, échappe à une tentative d'assassinat par balle. Le 7 décembre, l'avocat militant Maxwell Nkambule sort d'une réunion avec des manifestants persécutés par la justice. Des hommes en voiture s'arrêtent à sa hauteur, l'un d'eux braque un pistolet sur sa tête, tire, et le rate. L'avocat dépose une plainte, et en attend encore les suites aujourd'hui. Puis le 21 janvier 2023, un tireur abat Thulani Maseko dans son salon. L'opposition eswatinienne prend peur. Des militants politiques, des étudiants, des avocats craignent pour leur vie et s'exilent en Afrique du Sud ou ailleurs. En juillet 2024, la Haute Cour de Mbabane rend son jugement sur les deux députés arrêtés trois ans plus tôt. Elle les condamne à respectivement 25 et 18 ans de prison pour avoir « *violé la loi contre le terrorisme* ». Avec ce nouveau tour de vis, la monarchie absolue de Mswati III confirme son virage autoritaire. Et envoie un message à ses sujets qui oseraient encore réclamer une ouverture démocratique.

À Johannesburg, où les opposants eswastiniens sont de plus en plus nombreux à vivre en exil, nous rencontrons l'avocat et homme d'affaires Sicelo

« LES POLICIERS ONT TUÉ MON FILS D'UNE BALLE DANS LA TÊTE, PUIS L'ONT ABANDONNÉ, COMME ÇA, SUR LE BORD DE LA ROUTE. DEPUIS, ON VIT DANS LA PEUR »

– **Une femme**
rencontrée à Manzini

Mngomezulu. Il est le militant qui a remplacé Thulani Maseko à la présidence du Multi-Stakeholder Forum, une coalition de partis d'opposition, d'associations et d'Églises appelant à des réformes démocratiques. Il nous décrit un monarque indifférent aux pressions internationales. « *En 2021, après les massacres, le monde entier l'a appelé à la retenue, cela n'a eu aucun effet. En 2023, après le meurtre de Thulani, le monde entier a réclamé une enquête impartiale. On l'attend encore. Mswati III se moque des pressions internationales qui demandent plus de justice ou de démocratie.* »

En octobre 2024, Mswati III s'envole dans son Airbus A340, le plus grand jet privé au monde, pour atterrir au Vatican. Le but de sa visite est de présenter sa seconde épouse au pape François. Il se rend ensuite aux îles Samoa, pour participer à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, présidée par Charles III. La même semaine, le voici en Serbie, où le régime lui déroule le tapis rouge pour une visite d'État de cinq jours. Un article du *Courrier des Balkans* du 28 octobre relate qu'il s'est beaucoup intéressé aux technologies militaires et de surveillance... ●

ESWATINI

LE ROI DE L'EXPULSION

Des centaines de petits propriétaires sont contraints d'abandonner leurs terres. Expulsés au profit de sociétés contrôlées par le pouvoir royal.

Depuis Mbabane, la capitale, deux heures suffisent pour atteindre en voiture le district de Lubombo, à l'extrême nord-est du pays, à seulement 15 kilomètres des frontières avec l'Afrique du Sud et le Mozambique. Sur la route, des vallées tropicales profondes succèdent à des savanes d'herbes blondes. Nous approchons du village de Vuvulane. Un océan de canne à sucre couvre la plaine et les collines. Vue ainsi, l'agriculture, qui occupe 75 % des Eswatiniens, semble prospère. Mais le paysage est trompeur. À cause d'une inégale répartition des ressources et des terres, 69 % des habitants de ce district, selon les Nations unies, survivent sous le seuil de pauvreté.

Nous avons rendez-vous dans un hameau où se dressent une dizaine de maisons de terre. Sous un auvent de bois et de tôle ondulée, six hommes au visage marqué nous tendent une chaise. Chacun d'entre eux est propriétaire d'un petit champ de canne à sucre, entre un et trois hectares, cultivé en famille. Leur revenu ne dépasse pas 200 euros par mois et par foyer, à condition de faire parfois appel aux bras d'un enfant déscolarisé.

En chemise bleue, le surnommé Mamba. C'est un géant de 1,95 m qui a dépassé la quarantaine. D'épaisses chaussures protègent ses pieds de la morsure du mambo noir, ce serpent au venin mortel qui rôde entre les tiges de canne à sucre. Un de ces reptiles l'a mordu à la jambe dans sa jeunesse, lui donnant son surnom. Il nous tend un paquet de feuilles agrafées, qu'il considère avec dégoût. « *Nous avons tous reçu ce courrier* », confie-t-il d'une voix où la colère le dispute au désespoir. Sur la première page, nous lisons un jugement

de la Haute Cour du royaume, daté du 28 septembre 2023 : « *Il affirme que nous occupons illégalement ces terres et que nous devons les quitter, sous peine d'être expulsés par la force.* »

Les six agriculteurs ont longuement délibéré avant d'accepter de nous parler. Ils sont partagés entre la volonté de révéler l'injustice qui les frappe et la crainte de représailles. Vuzi, un homme de 45 ans à la silhouette tassée, vêtu d'un tee-shirt rouge, a reçu le même avis d'expulsion. Il se demande ce qu'il lui reste à perdre. « *Regardez autour de vous, dit-il d'un air abattu. Ici, nous n'avons ni électricité, ni eau courante, ni école, ni dispensaire. Nos maisons sont rudimentaires. À la fin du mois, après avoir vendu notre récolte, il nous reste à peine 180 euros pour vivre et nourrir nos familles, et pas un centime de côté. Si l'on nous expulse, nous n'avons nulle part où aller.* »

UNE MONARCHIE SUCRIÈRE

Cinq mois plus tôt, le juge de la Haute Cour avait demandé à Vuzi de fournir son titre de propriété. Ce document, qu'il conservait comme un trésor, était issu des lois foncières de l'époque coloniale anglaise, mais il est aujourd'hui rejeté par le royaume. Après l'avoir examiné, le juge l'a déclaré caduc. Ni Vuzi ni Mamba ne disposent d'un soutien politique pour défendre leurs droits. Aucune institution du pays ne les aide : « *Quand nous sollicitons une audience aux chefs de village [les 360 chefferies réparties sur l'ensemble du royaume], personne ne répond. Ils sont là pour nous surveiller, et ils refusent de transmettre nos demandes pour que nous puissions parler au Sibaya* »



Mamba et Vuzi sont agriculteurs, mais pour combien de temps encore ? Ils sont menacés d'expropriation au profit d'une société contrôlée par un fonds d'investissement géré par le roi et ses proches.

**« NOUS AVONS JUSTE
ÉTÉ BONS À DÉFRICHER
UNE TERRE AVANT
QU'ON NOUS LA PRENNE »**

— Vuzi, agriculteur de Vuvulane

[le forum traditionnel où Mswati III écoute les revendications de ses sujets]. » Et Vuzi de conclure, d'un air las : « *Nous avons juste été bons à défricher une terre avant qu'on nous la prenne.* »

Pour ces petits propriétaires terriens, l'expulsion a un nom : Mswati III. « *Le roi possède beaucoup de richesses, mais ce n'est pas assez*, dit Mamba. *Il veut encore accaparer le peu que nous avons et qui nous fait survivre.* » Pourtant, le jugement de la Haute Cour mentionne que la demande d'expulsion vient non pas directement du roi, mais d'une société détenue à 100 % par la Royal Eswatini Sugar Corporation (RESC)¹, l'entreprise de canne à sucre la plus riche du pays. Un homme connaît bien les liens entre cette entreprise et la famille royale : Mandla Hlatjwako. Ce fils de paysans a débuté comme ouvrier dans une usine de canne à sucre, avant de devenir contremaître, responsable financier, directeur, puis président en 2000 de l'Association nationale des producteurs de canne, et conseiller économique du roi. Révolté par



ce qu'il désigne comme « *l'expansionnisme agraire de Mswati III, sa prévarication et sa dérive autoritaire* », il a rejoint en 2019 Pudemo, le principal parti d'opposition socialiste et démocratique, aujourd'hui interdit et qualifié d'« *organisation terroriste* » par le roi. Fuyant les persécutions, Mandla vit depuis 2020 en Afrique du Sud. Nous le retrouvons dans un quartier résidentiel ultrasécurisé de Johannesburg, protégé de clôtures barbelées électrifiées. Il nous explique comment Mswati III a mis la main sur les terres du pays.

« *Le roi gère de façon discrétionnaire le Tibiyo, un fonds souverain national d'une valeur de 2,5 milliards d'euros, qui possède des parts dans des sociétés étrangères comme Coca-Cola ou le français Lactalis, ainsi que dans les mines, l'immobilier, les transports,*

et, surtout, dans l'industrie sucrière. » Ces dernières années, Mswati III a ordonné à ce fonds d'acquérir 53,1 % de la Royal Eswatini Sugar Corporation. Cet investissement aurait rapporté au Tibiyo près de 10 millions de dollars de bénéfices en 2018, selon un calcul du Swaziland Justice Forum (SJF), une organisation de la société civile qui défend les agriculteurs. Elle accuse la Royal Eswatini d'agrandir ses terres en expulsant « *illégalement et violemment de petits producteurs de canne à sucre de la région de Vuvulane* ». La Royal Eswatini réplique à cette accusation par un communiqué du 25 octobre 2018, où elle jure « *n'avoir aucune implication dans les expulsions présumées* », ne posséder « *aucune terre à Vuvulane* », et ne disposer « *d'aucune base pour expulser qui que*



Dans la seule région de Vuvulane, 302 agriculteurs, comme Vuzi, attendent d'être expulsés de leurs terres.

ce soit». Pas de chance ! Dix jours plus tard, le SJF récupère une ordonnance d'expulsion de deux familles d'agriculteurs de Vuvulane, et la publie sur Facebook. Le nom du demandeur de l'expulsion y apparaît noir sur blanc, comme dans le jugement de la Haute Cour expropriant Vuzi et Mamba. C'est la Royal Eswatini Sugar Corporation. Mandla poursuit : «*Le roi utilise la Royal Eswatini pour récupérer des terres et les incorporer au Tibiyo*», l'institution qu'il gère «à son profit et celui de sa famille», comme l'affirme le rapport du département d'État américain de juin 2014 sur l'Eswatini. L'opposant ajoute : «*La mainmise du roi sur l'économie et les richesses d'Eswatini ne s'arrête pas là... D'après nos calculs, la famille royale dépense 10 % du budget du pays, l'équivalent de 130 millions d'euros, rien que pour assurer son train de vie et son rayonnement international. Cet argent, qui devrait profiter à la nation, entretient un palais recouvert d'or et une collection de voitures de luxe.*» Le magazine *Forbes* évaluait, en 2017, la fortune du monarque à 200 millions de dollars. Les familles de Vuzi et de Mamba vivent certains mois avec moins de 6 euros par jour.

UNE PRÉVARICATION SYSTÉMIQUE

Que va-t-il leur arriver, s'ils ne font pas leurs bagages aujourd'hui ? La question les rend silencieux. Ils ont une idée claire des risques. En avril 2018, des enquêteurs d'Amnesty International ont visité plusieurs villages de la zone agricole d'Emphetse, dans la région de Manzini. Ils ont rencontré 61 fermiers de trois générations, avec 33 enfants à charge, qui avaient perdu leur terre, leur toit, les tombes de leurs aïeux, et ne savaient plus guère où aller. Toutes leurs maisons

« LA FAMILLE ROYALE DÉPENSE 10 % DU BUDGET DU PAYS POUR ASSURER SON TRAIN DE VIE ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL »

— **Mandla Hlatjwako**, opposant exilé en Afrique du Sud

étaient en ruine. Vingt policiers les avaient démolies une par une avec des bulldozers. Leurs terres appartiennent désormais à la société d'électricité Umbane, qui possède des titres de propriété rédigés par la justice du royaume, désormais supérieurs aux droits coutumiers des fermiers. Amnesty International a publié un rapport², alertant que des centaines d'Eswatiniens risquent à tout instant d'être expulsés de leurs logements et des terres qu'ils cultivent. L'ONG a demandé au roi d'instaurer un moratoire sur ces expulsions collectives, jusqu'à ce que des procédures plus conformes aux droits humains soient mises en place. Le résultat ? Mamba l'a dans la main. Une ordonnance judiciaire, qui prouve que les expulsions des petits propriétaires continuent. «*Et elles s'intensifient !*», assure Brian Sangweni, un haut cadre de Pudemo rencontré à Manzini. Selon un recensement effectué par son parti, 302 petits propriétaires ont reçu, ces derniers mois, des avis d'expropriation. Le choix est toujours le même. C'est celui qui s'impose à Vuzi et à Mamba. La valise ou les bulldozers. ●

1- Ni le palais royal ni la Royal Eswatini Sugar Company n'ont répondu aux questions de *La Chronique*.

2- « "Ils ne voient pas comme des êtres humains", sécurité d'occupation et expulsions forcées en Eswatini » (2019), à lire sur amnesty.org

UNE PHOTO, UNE HISTOIRE

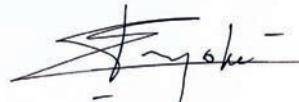
PERSPECTIVE



© AKIHICO OKAMURA. FEMMES TRAVERSANT UN BARRAGE DE L'ARMÉE BRITANNIQUE, IRLANDE DU NORD, VERS 1969.

Un pas de côté

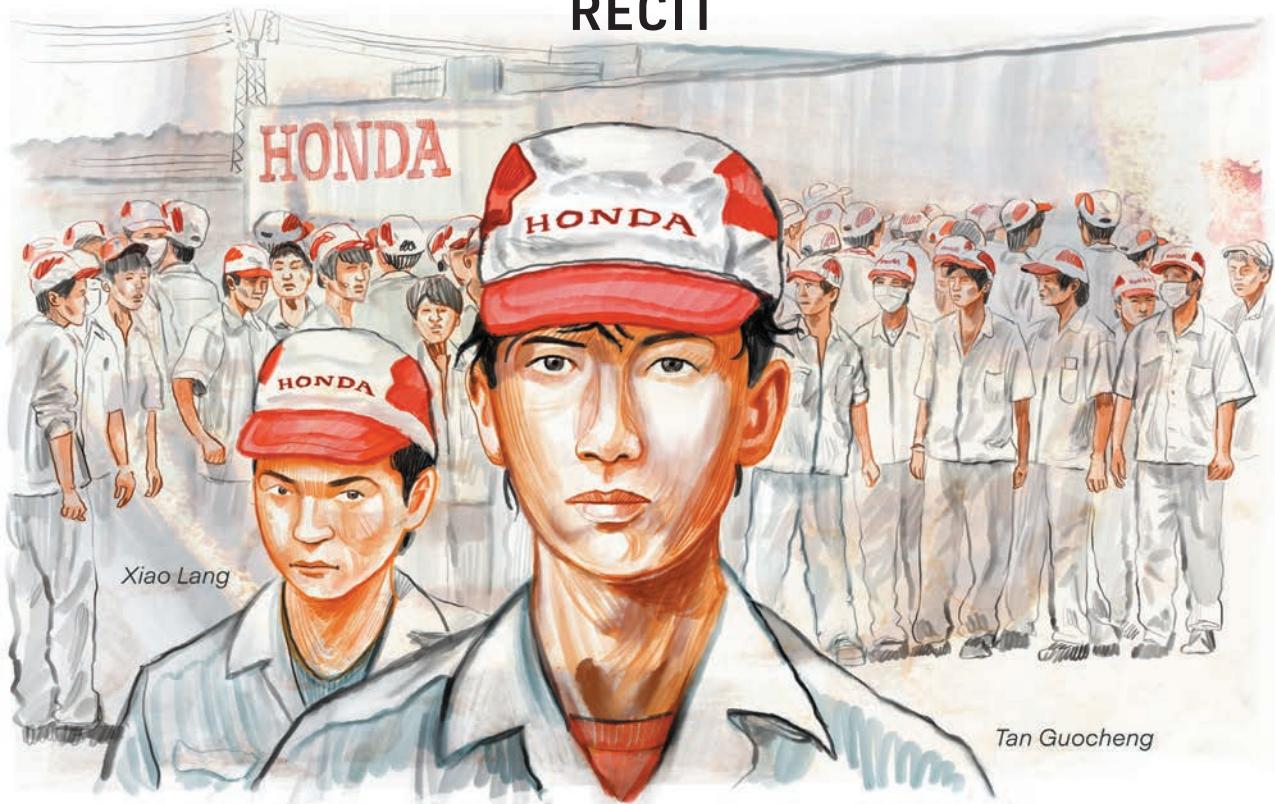
Connu pour sa couverture de la guerre du Viêtnam, le photojournaliste Akihiko Okamura a été comparé au célèbre photographe de guerre Robert Capa par le magazine américain *Life*. En 1969, à l'âge de 40 ans, le Japonais s'installe à Dublin, capitale de la République d'Irlande, tandis que débute la guerre civile dans le nord de l'île, entre nationalistes catholiques et unionistes protestants. Des photographes, à l'instar du Britannique Don McCullin et du Français Gilles Perez, ont raconté en noir et blanc cette période désignée comme « *The Troubles* ». L'approche d'Akihiko Okamura (1929-1985) est tout autre. Il travaille en couleurs, avec des diapositives Kodachrome et, surtout, il ne consacre pas son travail directement au conflit. Lui, chronique la vie dans sa banalité : six bouteilles de lait sur le pas d'une porte, des jeux d'enfants, un homme lisant son journal à un coin de rue... D'autres images témoignent du quotidien des civils pendant le conflit. Ici, des jeunes femmes franchissent une barricade gardée par un groupe de soldats britanniques et se dégagent de l'accumulation de barbelés et de pavés, tandis que des badauds observent la scène. Tragique, presque irréel.



Les Souvenirs des autres
publié par Atelier EXB, 75 photographies, 160 p., 49 euros.

Christian Caujolle
Cofondateur de l'agence VU'

RÉCIT



CHINE

La grande révolte ouvrière

Au printemps 2010, la classe ouvrière de l'empire du Milieu réclame soudain sa part du miracle économique chinois. Une revendication périlleuse dans un pays où l'État malmène la liberté d'expression et le droit du travail.

— Par Théophile Simon. Illustrations : Damien Roudeau.

Le cliquetis assourdisant des machines-outils. L'entrechoquement des pièces de carrosserie. Le cri perçant des contremaîtres. En ce printemps 2010, les chaînes de production du constructeur automobile Honda à Foshan, ville du sud de la Chine, tournent à 200 à l'heure. Tan Guocheng, l'un des 1 900 employés de l'usine, s'extirpe un instant de son poste de travail et balaie du regard l'immense fourmilière. Une bouffée de colère l'envahit. Quatre ans plus tôt, âgé de 19 ans, ce fils d'agriculteurs a quitté sa province rurale du Hunan avec l'espoir de

profiter du miracle économique chinois. Vue de son village, l'industrialisation du pays lui promettait une vie meilleure. Des milliers d'usines sortaient de terre dans les régions côtières. Un exode rural massif leur fournissait des centaines de millions de bras. En quelques années, la Chine s'était hissée au sommet du classement des plus grandes nations manufacturières – une position détenue par les États-Unis depuis plus d'un siècle. Les multinationales accourent de toute la planète, dont le japonais Honda. Lors des Jeux

olympiques de Pékin, en 2008, le Parti communiste chinois (PCC) avait fait étalage de la puissance retrouvée du géant asiatique. Mais le réveil chinois ne s'est jamais matérialisé sur la fiche de paie de Tan Guocheng. Depuis quatre ans, le jeune ouvrier enchaîne les journées dantesques : départ de son dortoir surpeuplé à 5 h 15 du matin, arrivée à l'usine à 6 h 30, travail exténuant jusqu'à 15 h 40, puis plus d'une heure de route pour revenir au dortoir. Des horaires de nuit fréquemment imposés au débotté et un seul jour de congé par semaine, pour l'équivalent de 130 euros par mois et sans aucune protection sociale. Face au début de grogne parmi ses ouvriers, Honda gratifie son personnel en janvier 2010 d'une augmentation mensuelle de... 5 euros. Construire une famille, le rêve de Tan Guocheng, paraît hors d'atteinte.

Fureur des contremaîtres

À l'aube d'un jour de mai, alors que son bus roule en direction de l'usine Honda, Tan Guocheng s'épanche auprès de son collègue Xiao Lang, originaire de la même province. Les deux amis rassemblent un petit groupe d'ouvriers et fomentent un coup d'éclat. Ils prévoient d'interrompre la production et d'exiger un doublement des salaires. L'action est risquée. Ils le savent. Bien que se réclamant du marxisme, la Chine n'est pas un paradis du droit du travail. L'ACFTU, le seul syndicat

autorisé pour tout le pays, est étroitement contrôlé par le PCC et sert davantage à relayer la propagande dans les usines qu'à défendre les travailleurs. Les ouvriers chinois, qui ne sont que 40 % à détenir un contrat de travail, peuvent être licenciés d'un claquement de doigts. Les fauteurs de troubles finissent souvent en prison.

Qu'importe les risques. À quoi rime une telle existence ? Le 17 mai, à 7 h 50 précises, Tan Guocheng quitte son poste de travail, active un bouton d'arrêt d'urgence et s'écrie : « *Mettons-nous en grève ! Ne travaillons plus pour des salaires de misère.* » Une rumeur d'approbation parcourt le bâtiment. Une chaîne de production parallèle s'interrompt à son tour : Xiao Lang vient d'enfoncer un second bouton d'arrêt d'urgence. Bravant la fureur des contremaîtres, des centaines d'ouvriers cessent le travail et hurlent leur colère. Leur révolte, inédite dans l'histoire récente de la Chine, se diffuse à travers tout le pays. Les dizaines de millions de jeunes ouvriers chinois, de plus en plus nombreux à fréquenter les réseaux sociaux, s'émerveillent du courage des grévistes de Honda. Les médias nationaux, bien qu'étroitement contrôlés par l'État, s'emparent du sujet.

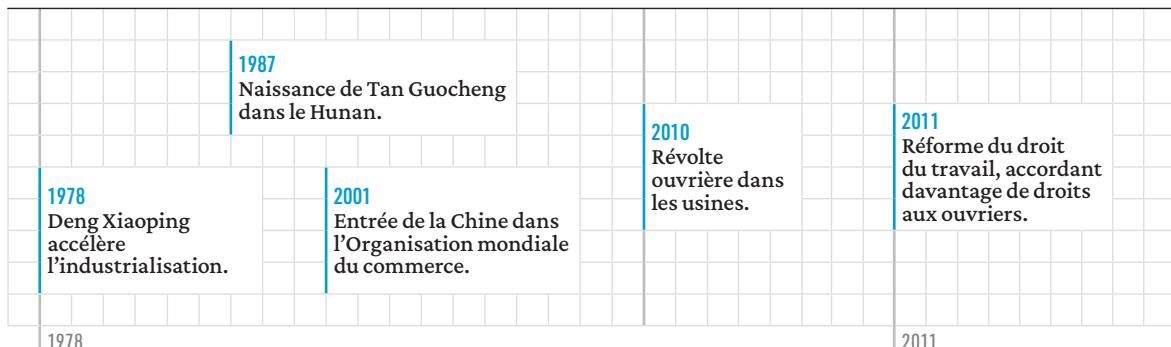
Car les revendications des salariés de Honda résonnent avec un malaise ouvrier plus large. Depuis des années, les suicides se multi-

plient dans les usines chinoises. Non loin des locaux de Honda, le principal fournisseur d'Apple, Foxconn, qui emploie près de 800 000 ouvriers, a connu 13 suicides et tentatives de suicide en cinq mois. Certaines victimes avaient travaillé 112 heures supplémentaires en un seul mois, soit trois fois plus que la limite légale. Sans le savoir, Tan Guocheng et Xiao Lang ont mis le feu à la poudrière sociale. La totalité des usines chinoises de Honda cesse le travail. La grève s'étend au reste du pays. Le 3 juin, une usine japonaise produisant des machines textiles débraye à Xian. Le 7 juin, les 8 000 salariés d'un fabricant d'électronique arrêtent le travail dans le Jiangxi. Deux jours plus tard, une usine de téléviseurs de Shanghai est paralysée. Puis c'est aux salariés de Flextronic, une entreprise américaine sise dans le Guangdong, de rejoindre le mouvement social, suivis par ceux de Toyota.

Tabasser les grévistes

La presse internationale et les conseils d'administration s'inquiètent. Ces grèves ne vont-elles pas paralyser l'économie mondiale, si dépendante de l'empire du Milieu ? Est-ce la fin des produits chinois bon marché ? Les hausses de salaire réclamées par les ouvriers chinois feront-elles fuir les usines vers d'autres pays à la main-d'œuvre encore moins chère ?

LIGNE DE VIE Le petit bond en avant





Les autorités de Pékin sont embarrassées. Pour donner le change, le Premier ministre de l'époque, Wen Jiabao, appelle à mieux traiter les ouvriers. Dans les coulisses, pourtant, son administration emploie la manière forte pour réprimer le mouvement social.

La grève est d'abord largement censurée dans les médias chinois. Lundi 31 mai au matin, alors que celle-ci bat son plein, le syndicat ACFTU dépêche une centaine de faux syndicalistes à l'usine Honda de Foshan pour tabasser les grévistes. Deux ouvriers sont blessés dans les échauffourées. « *Pourquoi payons-nous nos cotisations ?* », hurlent les grévistes de Honda aux visages des hommes de main, avant de réclamer une augmentation de salaire et le droit d'élire leurs propres représentants syndicaux. Ailleurs, la police est envoyée pour mater les grèves. Le 7 juin, elle blesse une cinquantaine de grévistes de l'usine taïwanaise KOK, dans le Jiangsu, dont cinq grièvement. À Shenzhen, les grévistes de Merry Electronics prennent eux aussi des coups de matraque.

Tan Guocheng et Xiao Lang ont été licenciés cinq jours après avoir

déclenché la grève chez Honda, mais leur courage a payé. Après deux semaines de grève, la direction du constructeur automobile a cédé en haussant de 24 % le salaire de tous les ouvriers. Leur victoire se propage au reste du pays. Foxconn revalorise de 30 % le salaire de ses centaines de milliers de salariés. Toyota de 20 %. Flextronic aussi augmente ses ouvriers, non sans avoir menacé de délocaliser sa production hors de Chine. Et, surtout, les prédictions apocalyptiques des observateurs économiques ne se réalisent pas. Malgré une hausse constante des salaires au cours de la décennie 2010, l'industrie chinoise a continué de croître à une vitesse vertigineuse.

Victoire en modestie

Le droit du travail chinois a même connu des améliorations. Cinq mois après la vague de grèves, le pouvoir central a promulgué une loi qui oblige les entreprises étrangères à assurer une protection sociale à leurs employés. Le droit syndical reste cependant inexistant, et les conditions de travail dans les usines chinoises demeurent problématiques : en février 2023, le

Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a une nouvelle fois alerté sur les conditions de travail dangereuses, le harcèlement « généralisé » sur les lieux de travail et l'absence de couverture sociale suffisante, notamment pour les travailleurs migrants des zones rurales. Le travail forcé est toujours une pratique courante, en particulier dans la province du Xinjiang, où plus d'un demi-million de Ouïghours, une minorité ethnique musulmane, travaille sous la contrainte dans les secteurs agricole, minier, ou textile.

Tan Guocheng et Xiao Lang, eux, sont retournés dans leur province natale. Le premier est devenu conducteur d'engins de chantier, le second conducteur de minibus. Tan Guocheng n'a jamais révélé à son entourage qu'il est à l'origine du réveil des usines chinoises. Interrogé peu après la grève par le quotidien américain *The New York Times*, le jeune homme aux cheveux en bataille s'est contenté de sourire en prononçant ces mots : « *J'ai seulement mené cette grève pour obtenir de meilleures conditions pour mes collègues. Je pense que l'on peut dire que ce fut un succès.* » ●

FRANCE

CHAMPAGNE AMER

Traite d'êtres humains, logements insalubres, campements illégaux et salaires indécents. Derrière le faste et les bulles, la face noire du vignoble champenois.

— De nos envoyés spéciaux en Champagne : Lou Guénard (texte) et Yann Castanier (photos).





19 septembre 2024. Ces femmes de nationalité bulgare participent aux vendanges en Champagne.

Septembre 2024, secteur de la côte des Blancs. Sur les collines aux vignes bien alignées d'Épernay, dans la Marne, la récolte du précieux raisin a commencé. Des centaines d'hommes et de femmes, européens ou d'ailleurs, s'affairent, corps courbés, à vendanger le champagne qui accompagnera les agapes de fin d'année sur la planète entière. L'intersyndicat CGT Champagne nous a donné rendez-vous à proximité d'un vignoble. À bord d'un camion rouge vif, six camarades arpencent les vignes champenoises pour informer les vendangeurs de leurs droits, et s'assurer qu'ils sont employés dans de bonnes conditions. Partout, José Blanco, le secrétaire général, interroge : « Combien êtes-vous payés ? », « Avez-vous signé un contrat ? », « Où êtes-vous logés ? », « Votre trajet est-il bien compté comme du temps de travail ? » Quelques vendangeurs lisent avec intérêt les tracts du syndicat. Ils y découvrent le tarif horaire légal, des informations sur les pauses obligatoires ou sur l'accès à l'eau, qui doit être fournie en quantité suffisante par l'employeur. Leurs chefs d'équipe, eux, s'impatientent : « C'est possible de se remettre au travail maintenant ? » Ils évitent en notre présence de l'exiger trop fort. Car s'il y a une chose qui inquiète le vignoble champenois, c'est la préservation de son image écornée l'an dernier par ce que l'on appelle, désormais, « les vendanges de la honte ».

Cet été-là, les journées sont caniculaires. Le 8 septembre 2023, Rèda Najib, un jeune Rémois de 19 ans, fait un malaise et chute d'un engin agricole à Rilly-la-Montagne. Il meurt moins de trois heures plus tard à l'hôpital. Le parquet de Châlons-en-Champagne reconnaît un accident du travail dû à la chaleur. Un cas unique ? Pas vraiment. Trois autres saisonniers meurent. Mais les enquêtes sont classées sans suite, faute, selon le parquet, d'avoir pu mener des investigations suffisantes au moment des décès. Toujours en septembre 2023, la justice ouvre deux enquêtes pour traite d'êtres humains. Les faits concernent 200 vendangeurs originaires d'Afrique subsaharienne et d'Ukraine employés à Mourmelon-le-Petit et à Nesle-le-Repons. Parmi eux, Mamadou, un Ivoirien de 42 ans. Pour lui, l'histoire commence en août 2023. Il rencontre à Paris un homme qui cherche des



Terrain où dorment des vendangeurs près d'Avize. En Champagne, il est pourtant interdit de loger sous tente les travailleurs.

travailleurs pour les vendanges. Mamadou explique qu'il est sans papiers. « *Le recruteur m'a répondu que ce n'était pas un problème* » et « *qu'il pouvait m'embau-cher avec les papiers d'un ami à moi* ». Deux jours plus tard, Mamadou et une dizaine de travailleurs prennent un bus vers la Champagne. Durant le trajet, le recruteur réclame 10 euros par personne, pour le transport. Pour Mamadou, c'est là que « *la misère a commencé* ». À leur arrivée, il les installe dans une maison délabrée. « *On dormait sur des matelas puants ou sur des draps déposés à même le sol, les toilettes étaient dégueu-lasses* », raconte Mamadou. Dans les vignes, les journées sont interminables. « *On commençait à 6 heures du matin, et on rentrait toujours après 19 heures, voire 20 heures-20 h 30 [...] On nous traitait comme des animaux.* »

Pour Philippe Cothenet, de la CGT Champagne, l'his-
toire de Mamadou reflète des décennies de dégradat-

des conditions de travail. Jusque dans les années 1980, nous dit-il, « *le vendangeur était recruté essen-tiellement dans le coin* ». Issus du nord ou de l'est de la France, les saisonniers venaient pour travailler et « *faire la fête* ». Dans les années 1990, afin de contourner des normes d'hébergement devenues plus strictes, « *certains vignerons recrutent des gens du voyage qui ont déjà leurs caravanes* ». Dans les années 2000, un nouvel acteur s'impose : la société de prestation. Elle propose au viticulteur de prendre entièrement en charge l'organisation des vendanges, en échange d'une enveloppe globale très attractive. « *Parfois de 20 % à 30 % moins cher que le coût total habituel* », commente Philippe Cothenet. Le prestataire recrute les équipes, les héberge, les transporte, les nourrit et les paie. En offrant au viticulteur des tarifs si faibles, comment peut-il se dégager des marges suffisantes ?

« On dormait sur des matelas puants ou sur des draps déposés à même le sol, les toilettes étaient dégueulasses »

— Mamadou, vendangeur ivoirien



Pour le comprendre, retour en 2018. Sur une propriété viticole près d'Oiry, dans la Marne, des gendarmes découvrent 200 Maliens et Afghans, entassés dans des bâtiments sans hygiène. Le procureur de Reims ouvre une enquête sur une possible traite d'êtres humains. Les enquêteurs se rendent compte que les ouvriers ont récolté le raisin pour la maison de champagne Veuve Clicquot, propriété du groupe LVMH (17 millions de bénéfice net en 2023). Pour ses parcelles, la marque a fait appel à une société de prestation, qui, elle-même, a sollicité deux autres sociétés de prestation. Dans le jargon, cela s'appelle une sous-traitance en cascade : un prestataire en manque de main-d'œuvre s'adresse à un autre, libre, lui aussi, de recourir à un autre, et ainsi de suite. Mais comme la somme globale payée par le viticulteur n'augmente pas, la société de prestation est obligée de réduire les coûts si elle veut conserver son bénéfice. Elle économisera donc sur l'hébergement, la nourriture et le salaire des vendangeurs, s'il reste des euros pour les payer.

Le tribunal de Reims a condamné un couple de gérants d'une société de prestation à trois ans de prison, dont deux ferme, pour « traite d'êtres humains ». Un cadre de Veuve Clicquot chargé du suivi de ces prestataires a été relaxé. La célèbre marque, en tant que personne morale, n'a jamais été mise en cause. Pourquoi ? « Parce qu'elle a déclaré avoir fait signer à son prestataire un contrat stipulant qu'il n'avait pas le droit de

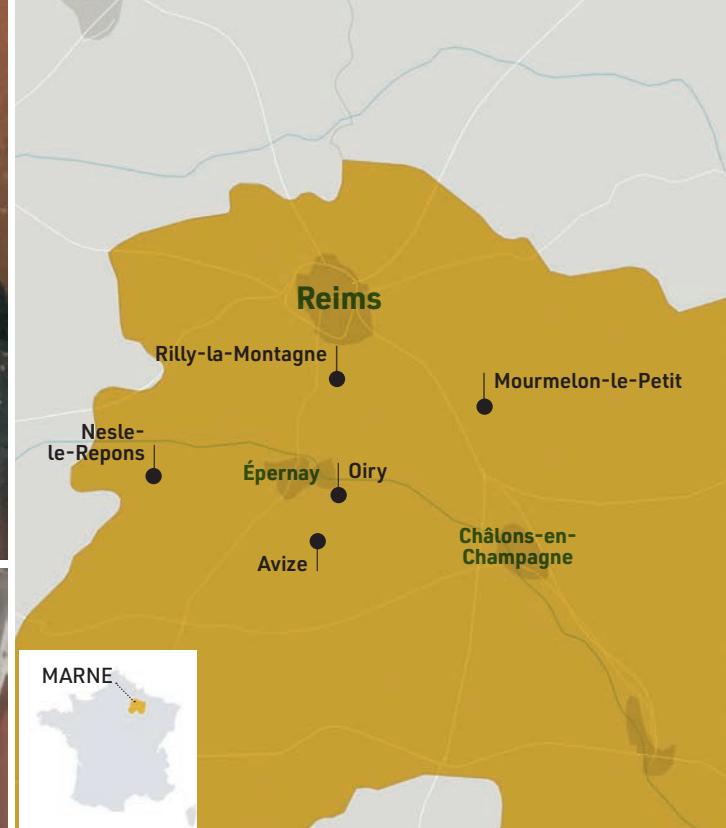
faire appel à d'autres sociétés de prestation », explique M^e Mehdi Bouzaïda, l'un des avocats des victimes¹. Le général Montull est le commandant de l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI). Au téléphone, il estime que, dans cette affaire, la loi obligeant l'employeur à un devoir de vigilance² a trouvé sa limite. Cette année, l'OCLTI a proposé au gouvernement une modification du Code du travail qui engagerait la responsabilité des employeurs en cas de sous-traitance en cascade. La mesure pourrait pousser les maisons de champagne à s'impliquer davantage dans le suivi de leurs prestataires. Car, selon le général Montull, si celles-ci « peuvent se permettre de payer quelques millions d'amendes, elles craindront sans doute le dommage réputationnel ». Le gouvernement n'a pas encore répondu à cette proposition.

Mamadou, lui, a oublié le nom de la société de prestation, et ne sait pas quelles maisons de champagne ont profité de son travail. Mais il se souvient du goût « des sandwiches pourris et avariés qu'on [lui] donnait dans les vignes » et d'avoir trop souvent eu soif. Il a vu des surveillants frapper et gazer au lacrymogène deux de ses camarades qui avaient osé se plaindre de leurs conditions de travail. « Même sur les parcelles, ils étaient toujours derrière nous. Nous n'avions le droit ni de parler ni de nous lever, du début jusqu'à la fin du rang. » Alerter ? Mais comment ? La maison était isolée. Mamadou et ses compagnons n'avaient aucun moyen



de transport. Si leur cauchemar a pu prendre fin, c'est accidentellement. « *Comme nous avions faim, nous avons volé du maïs dans le champ d'à côté. Je pense que c'est le voisin qui a appelé la police, mais je n'en suis pas sûr.* » Le procureur de Châlons-en-Champagne a ouvert une enquête pour traite d'êtres humains. Le procès aura lieu le 26 mars 2025. Une société viticole, Cerseuillat de la Gravelle, sera sur le banc des accusés. Malgré nos tentatives répétées, nous ne sommes pas parvenus à joindre son gérant Olivier Orban. Anavim, la société de prestation à laquelle il a fait appel, sera jugée elle aussi. Contactée par téléphone, sa gérante, Svetlana Goumina, se borne à nous préciser qu'elle n'a « *jamais embauché ou logé des personnes sans papiers* ».

Les difficiles vendanges de l'an dernier ont convaincu l'administration d'agir pour moraliser la production de champagne. La préfecture de la Marne nous apprend que, cet été, « *22 inspecteurs du travail et*



Vendanges de 2023. Mamadou et des collègues partent travailler dans les vignes de Nesle-le-Repons.
© DR

105 gendarmes » étaient quotidiennement sur le terrain. De son côté, la procureure de la République de Châlons-en-Champagne, Annick Browne, stipule qu'elle a réorganisé ses services en vue de mieux centraliser les constatations d'infraction. « *Notre objectif est que les réponses pénales soient claires et qu'il y ait tout sauf un sentiment d'impunité qui se mette en place.* » Ces décisions ont-elles eu un effet ?

En face de la gare d'Épernay, tout près d'un square, nous abordons un groupe de jeunes hommes en train de discuter. L'un d'eux nous dit qu'il traîne ici « *depuis des jours* ». Pour les travailleurs étrangers qui vivent en France, c'est un lieu de rendez-vous notoire. Ils arrivent par le train, attendent des jours entiers que des prestataires leur proposent des missions. Cette année, France Travail a envoyé des agents patrouiller dans cette gare. Leur mission : orienter les vendangeurs vers des employeurs a priori respectueux des lois. « *Ils sont venus nous voir*, confirme le petit groupe. *Ils ont noté nos numéros de téléphone, mais on n'a pas de nouvelles.* » Des recruteurs les ont abordés, eux aussi. « *Ils nous ont proposé 30 ou 40 euros la journée* », souffle l'un des jeunes. Le salaire minimum légal est de 73,84 euros net pour une journée de 8 heures. Les recruteurs savent profiter de la vulnérabilité administrative de ces saisonniers, dont beaucoup sont en situation irrégulière. En attendant l'offre la moins



miséreuse, le petit groupe explique dormir « *par là-bas* », en esquissant un mouvement du bras. Où exactement ? Dehors, c'est ce qu'il faut comprendre.

Quittons la gare pour le cossu village d'Avize, 11 kilomètres au sud-est d'Épernay. Un chemin forestier nous amène au portail d'un terrain privé grillagé. Devant nous, plusieurs dizaines de tentes sont plantées à l'ombre d'un petit bois, invisibles de la route. Linge étendu sur des cordes, gamelles posées sur des réchauds : ici, un prestataire champenois, la Viti PVM, a installé 40 Tchèques. Ce prestataire se présente, dans l'annuaire des PagesJaunes, comme une « *entreprise d'excellence* » spécialisée en « *prestations viticoles haut de gamme* ». Surpris par notre visite, les campeurs nous assurent que « *tout va bien* », qu'ils sont « *bien* ». Le syndicaliste José Blanco nous avait prévenus : il ne faut pas chercher loin pour découvrir des campements, sur les bords des routes ou dans les bois. Pourtant, loger sous tente est strictement interdit dans les départements de l'AOC Champagne³. Ces ouvriers tchèques ont-ils vu dans leurs bois des agents de l'État, des gendarmes ou des inspecteurs ? Aucun, nous disent-ils. Mais, quelques jours après notre passage, nous apprenons que des inspecteurs du travail ont repéré ce campement, et que la préfecture l'a fermé. Dans la presse locale, le gérant de Viti PVM se défend d'être un « *esclavagiste* », en affirmant « *ne jamais avoir imposé [à quiconque] quoi que ce soit* ».

Après des années de dérives et de scandales, « *les vendanges de la honte* » de 2023 ont favorisé une prise de conscience concrète José Blanco. Pendant la récolte 2024, la préfecture de la Marne a fermé quatre lieux

17 septembre 2024. Les syndicalistes de l'Union locale de la CGT Épernay distribuent des tracts pour informer les vendangeurs sur leurs droits.

d'hébergement et démantelé six campements. Le parquet de Châlons-en-Champagne a ouvert deux enquêtes sur des « *hébergements indignes* », une autre sur des faits de traite d'êtres humains. De grandes marques sont-elles impliquées ? Tant que les enquêtes sont en cours, impossible de le savoir. Le Comité Champagne, codirigé par l'Union des maisons de champagne et le Syndicat général des vignerons, n'a pas répondu à nos questions. En juin, il a publié trois guides, pour rappeler à ses adhérents leurs obligations en matière de conditions de travail et d'hébergement des vendangeurs. Il a aussi développé une plateforme en ligne qui permet aux sociétés de prestation d'autodiagnostiquer leurs pratiques, et aux viticulteurs de vérifier les références de leurs prestataires. Des mesures jugées « *insuffisantes* » par José Blanco, qui poursuit le combat. Ce n'est encore pas cette année que les consommateurs pourront boire un champagne 100 % éthique. ●

1— M^e Mehdi Bouzaïda est l'avocat des parties civiles représentant notamment le Comité contre l'esclavage moderne.

2— Le devoir de vigilance oblige les grandes entreprises à prévenir les manquements en matière de conditions de travail ou d'atteintes aux droits humains, y compris chez leurs sous-traitants. Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017.

3— Le vignoble de Champagne se déploie sur cinq départements, majoritairement la Marne, puis l'Aube, l'Aisne, la Haute-Marne, la Seine-et-Marne.

PORTFOLIO

NE VOUS Y TROMPEZ PAS

Par Christian Caujolle

Le xx^e siècle n'a pas été avare en tyrans. Certains sont encore en place. L'artiste Aalam, d'origine égyptienne, en a sélectionné 21 dans son livre *Privaatt*, l'étrange et déroutant album d'une terrifiante famille qu'il a rassemblée par-delà les périodes et la géographie. Tous ces hommes, nous les avons déjà vus, photographiés pour les journaux ou figés dans les poses de leur propagande officielle. Aalam nous fait désormais découvrir Pol Pot ou Idi Amin Dada en train de s'adonner à des occupations ordinaires, banales ou ridicules qu'on ne leur connaît pas. Et voici Francisco Franco derrière le bar de sa belle-sœur; Benito Mussolini une sucette à la bouche, lisant le catalogue d'une entreprise de confiseries; Fidel Castro au guidon d'une Harley-Davidson ou l'ayatollah Khomeyni se préparant de la Ricoré à Neauphle-le-Château avant son retour en Iran.

Né au Caire en 1970, Aalam sait de quoi il parle lorsqu'il aborde l'univers totalitaire.

Lui-même en fut victime. Au Caire, en 2006, il s'était engagé artistiquement et politiquement contre l'État policier du président Moubarak en diffusant sur Internet des écrits, des chansons, des happenings. Plus tard, en 2014, les policiers du maréchal Sissi l'emprisonnent deux jours, et il finit par s'exiler en France pour continuer son travail artistique, largement exposé et reconnu au niveau international. Il y meurt prématurément en février 2023, à 53 ans. À la fin de *Privaatt*, Aalam révèle le secret de sa troublante série. Toutes les photos sont retouchées. Celle de Kim Jong-un, par exemple, mangeant un bol de soupe alors que deux de ses chats dorment auprès de lui: dans l'image initiale, deux verres étaient à la place des chats. Aalam, par ces manipulations introduisant des instants d'humanité dans la vie des dictateurs, nous bouscule. Ne vous y trompez pas, ils ne sont pas si humains qu'ils donnent à le voir.

Slobodan Milošević ▶



◀ Kim Jong-un

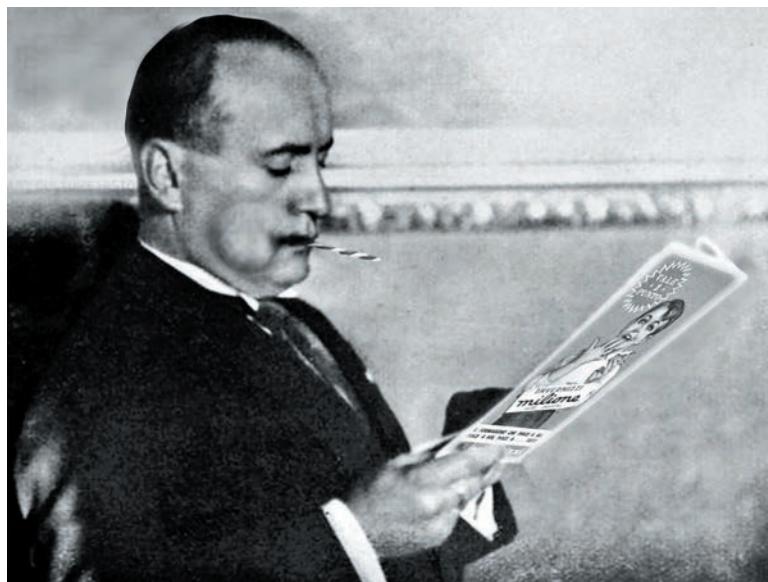


▶ Pol Pot





◀ Fidel Castro



▲ Benito Mussolini



▲ Idi Amin Dada

▼ Mouammar Kadhafi



PORTFOLIO



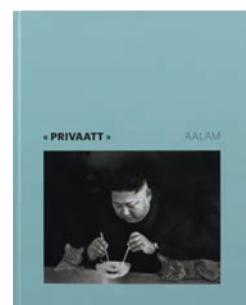
Recep Tayyip Erdogan ▶



◀ Rouhollah Khomeini



Bachar al-Assad ▼



Privaatt

Aalam

Texte de Maylis de Kerangal
Éd. Imogene, avec le soutien de la Fondation
Antoine-de-Galbert, 80 p., 30 euros.

DÉBAT

PEUT-ON COUPER LES

Les coupures d'accès aux réseaux sociaux se multiplient à travers le monde, jusqu'en France où l'exécutif a bloqué TikTok en Nouvelle-Calédonie en mai. De telles suspensions contreviennent-elles à la liberté d'expression ?

– Propos recueillis par Théophile Simon

« LA DÉCISION DE BLOQUER LES RÉSEAUX SOCIAUX NE DOIT SE PRENDRE QU'AU CAS PAR CAS »

– Stefania Di Stefano

Spécialiste en droit international à l'Institut de hautes études internationales de Genève



L'ONG Access Now, qui publie chaque année un rapport sur l'accès à Internet dans le monde, a enregistré qu'en 2023 les gouvernements de 39 pays ont coupé 283 fois Internet (un record) pour « *lutter contre des mouvements démocratiques ou dissimuler des violences* ». Suspendre les réseaux sociaux est une mesure de restriction de la liberté d'expression que le droit international autorise, mais seulement dans quelques situations précises. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui protège la liberté d'expression, accorde ce droit aux États en cas d'« *incitation à la haine* ». La Convention européenne des droits de l'homme, elle, tolère que les gouvernements censurent en cas d'atteinte à la « *sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique* ». Pour être légales, toutes ces entraves à la liberté d'expression doivent être proportionnées et justifiées. Or plusieurs gouvernements, y compris démocratiques, ont violé ce principe de proportionnalité au but poursuivi, en décidant de bloquer les accès à des réseaux sociaux, alors qu'ils faisaient face à une crise politique ou à une crise sociale. C'est ce qui s'est passé en France après les manifestations de 2023 qui ont suivi la mort de Nahel Merzouk. Les émeutiers diffusaient en ligne un discours politique sur le racisme systémique, une expression pourtant très protégée en droit international. Dans l'intention de contrôler les flux d'informations et de casser la dynamique des émeutes, la Première ministre Élisabeth Borne et le président Emmanuel Macron ont menacé de couper les réseaux sociaux. Ils ont fini par rétropédaler et par se contenter de limiter les fonctions de géolocalisation. L'année suivante, pendant la crise sociale en Nouvelle-Calédonie, les autorités françaises ont sauté le pas et carrément bloqué TikTok. Les justifications juridiques étaient floues et fluctuantes. Le gouvernement a d'abord invoqué de manière abusive une loi sur le terrorisme, pour avancer ensuite que les réseaux sociaux permettaient aux émeutiers de s'organiser. Il a bloqué TikTok, mais a laissé actives les autres plateformes, ce qui était contradictoire.

La règle, ici, doit rester claire et intangible : la décision de bloquer les contenus ou les comptes violents ne doit se prendre qu'au cas par cas. Et sans jamais oublier qu'en cas de crise, les réseaux sociaux ne sont pas qu'une menace, mais aussi un outil précieux pour se tenir informé en temps réel.

RÉSEAUX SOCIAUX EN CAS DE CRISE ?

La liberté d'expression ne peut pas être illimitée. L'histoire récente est pleine d'exemples où les réseaux sociaux ont contribué à des massacres ou à des nettoyages ethniques. En Éthiopie, Facebook a alimenté les violences interethniques. Au Myanmar, le même réseau social a contribué aux atrocités commises contre des Rohingyas. Dans ces deux cas, suspendre Facebook aurait peut-être pu sauver des vies...

Avant de censurer un réseau social, l'État a pour obligation de prouver qu'il a demandé à la plateforme de modérer les propos illicites, et que celle-ci a échoué dans cette tâche. En Éthiopie et au Myanmar, la modération était clairement insuffisante. Facebook a longtemps fait preuve de laxisme dans sa lutte contre les contenus haineux. Dans les pays du Sud, il a réchigné à investir dans la conception d'algorithmes modérateurs dans des langues dont le nombre de locuteurs n'était pas assez élevé.

S'il est démontré qu'un réseau social ne prend pas au sérieux son obligation de modération et/ou s'il contrevient de façon répétée à la loi, il peut être justifié de le bloquer. L'ancien commissaire européen Thierry Breton l'a rappelé à Elon Musk quand ce dernier a dit ne pas vouloir conformer X (ex-Twitter) au nouveau règlement européen sur les services numériques.

Cela dit, de nombreux gouvernements exagèrent les risques que les réseaux sociaux font peser sur l'ordre public. Lorsque le gouvernement français a coupé TikTok en Nouvelle-Calédonie, il a, selon moi, échoué à apporter la preuve que cette plateforme faisait courir un risque à la sécurité des personnes. Il n'a pas non plus démontré qu'il avait demandé à TikTok de prendre les mesures pour faire cesser ces risques. Le Conseil d'État, qui a maintenu le blocage, l'a justifié par la dégradation de matériels lors des émeutes, mais c'est une pente très glissante : si l'on suspend un réseau social chaque fois que des dégradations sont commises, chaque manifestation d'ampleur pourra donner lieu à des mesures de blocage ! Je ne suis pas opposée par principe à la suspension des réseaux sociaux lors de crises, mais l'État doit prouver que ces réseaux font peser une menace grave et imminente dans la vie réelle, et qu'il ne dispose pas d'alternatives moins attentatoires à la liberté. Tous les États doivent respecter ce principe. Ce que n'ont pas fait les États-Unis quand ils ont interdit le réseau chinois TikTok. Ils invoquaient un risque d'*« ingérence étrangère »*, mais TikTok menace en vérité davantage la part de marché des géants de la Silicon Valley que la sécurité des Américains...

« L'HISTOIRE EST PLEINE D'EXEMPLES OÙ LES RÉSEAUX SOCIAUX ONT CONTRIBUÉ À DES MASSACRES OU À DES NETTOYAGES ETHNIQUES »

— Pauline Trouillard

Chercheuse en droit des médias à l'université de Rennes et à la Yale Law School



CULTURE

BANDE DESSINÉE

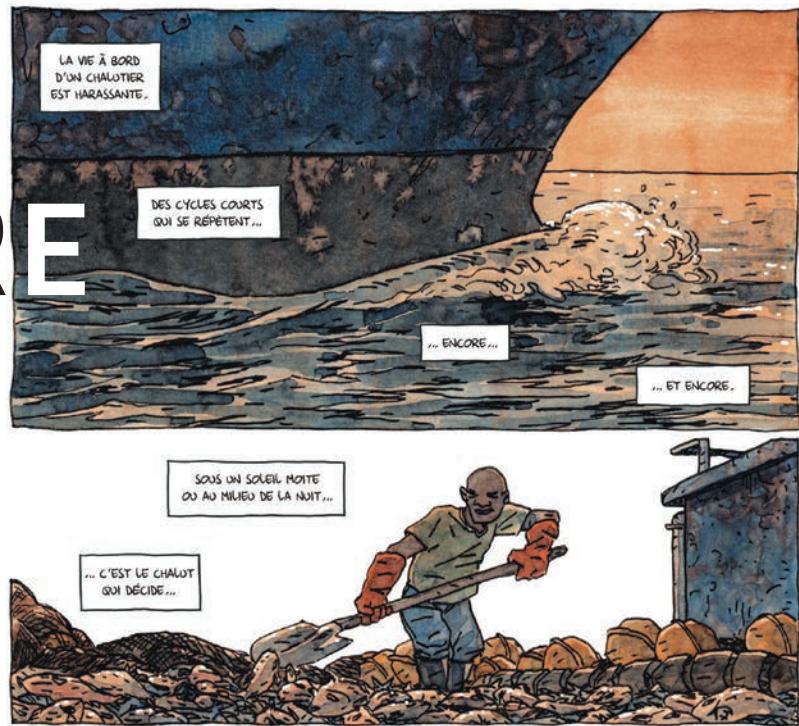
Eaux troubles

Dans le mépris du droit international, des chalutiers industriels ravagent les fonds du golfe de Guinée. Une ONG les traque en haute mer.

Marius pêche au filet sur une vieille barque à moteur, dans un pays sans nom des côtes d'Afrique de l'Ouest. Mais la mer devient avare. Les poissons disparaissent, happés par des chalutiers géants qui rôdent le long des côtes et vident les fonds marins. Pour échapper à la misère, Marius s'engage à bord de l'un de ces géants des mers. Un jour, un navire plus petit leur bloque le passage : l'*Ocean Defender*, qui ne chasse pas les poissons mais le chalutage industriel, destructeur de la vie marine et des pêcheries artisanales. À son bord, un attelage inattendu : les militants d'une ONG écologiste internationale et les soldats en uniforme d'un pays côtier, unis pour faire la police dans l'océan abîmé

par la surpêche. Corsaires d'un nouveau genre. Dans ce roman graphique inspiré du réel, Maxime de Lisle rappelle les chiffres édifiants de la catastrophe écologique : seulement 7 % des poissons échappent encore à la surpêche des chalutiers géants ; 10 à 25 % des poissons péchés sont considérés comme « accessoires », c'est-à-dire non ciblés et rejetés morts à la mer, comme de simples déchets. Sans négliger le drame humain des 130 000 pêcheurs dans le monde qui, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), sont réduits, tel Marius, à l'état d'esclaves à bord de ces navires-usines. L'auteur n'oublie pas le destin du capitaine qui exploite Marius, pris lui aussi dans les filets d'un extractivisme fou. Maxime de Lisle sait de quoi

il parle. Ce trentenaire a servi pendant un an comme second sur les bateaux de Sea Shepherd, l'ONG fondée par Paul Watson, qui traque les braconniers de l'océan. Il a connu l'affrontement armé avec les pirates du golfe de Guinée, la tension de l'équipage au moment d'arraisonner les chalutiers pilleurs qui dépassent leurs quotas ou déplacent leurs filets dans des zones protégées au large de Cotonou (Bénin). Son récit, percutant, plaide pour un contrôle généralisé et systématique de la surpêche. « *Si on agit, le pire n'arrivera pas* », déclare l'un de ses personnages, engagé dans le combat de l'*Ocean Defender*. *Pillages* est habilement mis en images par Renan Coquin, qui peint de couleurs fortes des scènes brûlantes où le soleil



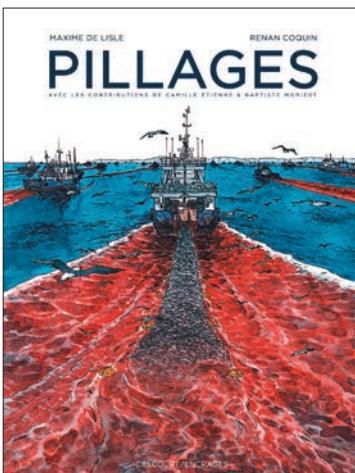


frappe le pont à midi, succédant à des nuits tropicales lourdes et sans étoiles. C'est sûr, vous ne mangerez plus de poisson de la même manière lorsque vous aurez lu cette histoire. Et peut-être même n'en mangerez-vous plus du tout.

— Grégoire Osoha

Pillages

Maxime de Lisle et Renan Coquin
Éd. Delcourt, 120 p., 17,95 euros.



LE COUP DE CŒUR DE LA RÉDACTION

Au Maroc, une poignée de femmes perpétue la tradition des *cheikhate*. Originaires de provinces rurales, elles interprètent des chants appelés *aïta*, qui abordent des thèmes comme la rébellion, la résistance aux oppressions, l'amour et le désir. Parmi elles, Touda se distingue. La journée, elle élève seule son jeune fils sourd-muet et répète sa musique dans un réduit. Le soir, elle se produit dans des fêtes et des cabarets peuplés d'hommes qui, sous l'influence de l'alcool, la réduisent à un objet sexuel. Touda endure aussi la violence de son amant, de son frère ou de son logeur qui lui reprochent son impudeur et son indépendance. C'est cette hypocrisie du système patriarcal que Nabil Ayouch dénonce dans son film. Les *cheikhate* sont à la fois célébrées pour leur talent et déconsidérées pour leur statut de femmes qui, en public, chantent des textes audacieux et dansent. «*J'ai voulu redonner leurs lettres de noblesse à ces artistes*», explique le réalisateur. La comédienne Nisrin Erradi offre une performance saisissante dans de longs plans silencieux où tout se joue dans les regards : la tendresse pour son fils, le plaisir de chanter, la colère contre la brutalité des hommes, le courage de tout recommencer. «*C'est ça qui m'intéresse, comment résister à ce monde moderne qui veut domestiquer Touda*», résume Nabil Ayouch.

Everybody Loves Touda

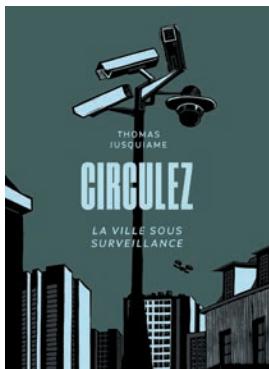
Nabil Ayouch

1 h 42. Sortie le 18 décembre.

Un film soutenu par Amnesty International.

ESSAI

Caméras surveillées



villes françaises ? Comment les espaces publics ont-ils perdu les bancs, les zones d'ombre, et se sont-ils équipés de dispositifs anti-SDF ? Pour son enquête, le journaliste interroge urbanistes et architectes.

Il remonte le fil en partant des premiers projets du baron Haussmann qui, dès 1850, casse, élargit, aligne les rues de Paris pour permettre une circulation rapide et fluide des forces de l'ordre aux prises avec les révoltes populaires. La manifestation actuelle de cette volonté prend la forme d'une vidéosurveillance couplée à l'intelligence artificielle.

« *La caméra se déploie constamment et massivement* », constate l'auteur. Qui ajoute : « *sans aucune efficacité* ». Et pourtant son commerce est juteux : un million de caméras implantées dans tout le pays, 1,7 milliard de chiffre d'affaires. Pour percer les secrets de cet univers opaque, Thomas Jusquame trouve un moyen : « *Je me suis fait embaucher par un de ces éditeurs de logiciels qui équipent les caméras pour analyser les comportements.* » De salon high-tech en réunion, il découvre comment, à coup d'arguments sécuritaires et de promesses de retour sur investissement, son entreprise convainc les grosses boîtes et les municipalités de se doter de caméras à « *cinq yeux* », ou « *de la forme et de la taille d'une tétine* »... Infiltré, le journaliste nous prête ses yeux pour observer cet univers qui nous surveille. – Éric Dourel

Circulez – la ville sous surveillance
Thomas Jusquame
Éd. Marchialy, 256 p., 20 euros.

LIVRE

50 nuances de Blanc

« *L'histoire de la domination blanche sur le monde peut s'écrire en trois mots : civilisation, colonisation, extermination.* » D'emblée, Solène Brun et Claire Cosquer, sociologues et autrices de *La Domination blanche*, plantent le décor. Celui d'une réflexion rigoureuse et documentée sur le racisme et sur les rapports de pouvoir au quotidien qu'il engendre, en se plaçant cette fois-ci du point de vue des dominants.

Pour mettre en évidence et déconstruire la structure de cette domination blanche, l'ouvrage visite le Moyen Âge européen et chrétien – où la valorisation de la blancheur est « *signe d'une qualité morale* » –, l'histoire du colonialisme européen, l'intégration des Irlandais dans la majorité blanche de la jeune nation américaine, la notion de « *privilège blanc* » popularisée dans les années 1980, puis le suprémacisme blanc et la récente notion de « *racisme anti-Blancs* ».

Leur « *petite encyclopédie critique* », comme elles nomment leur recueil, souligne le fait que les inégalités raciales ne créent pas seulement des minorités discriminées. Elles nourrissent et façonnent une majorité blanche qui continue de jouir de nombreux avantages. Car « *sans les priviléges qui lui sont attachés, la race blanche n'existerait pas et la peau blanche n'aurait pas plus de signification sociale que les grands pieds* ». – Éric Dourel



La Domination blanche
Solène Brun et Claire Cosquer
Éd. Textuel, 158 p., 17,90 euros.

Le Liban en proie à une nouvelle guerre

Sophie Guignon

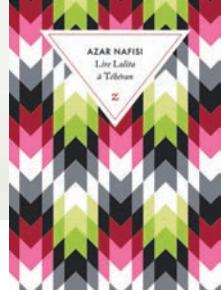
La journaliste Sophie Guignon nous transporte dans les décombres et l'angoisse de la vie à Beyrouth en temps de guerre. Elle tend son micro à Rania, qui raconte à ses trois petites filles que les bombardements sont des feux d'artifice ; à Ali, dont l'appartement a été totalement dévasté par une explosion ; ou encore à Jafar et à Samar, déplacés en minibus vers l'inconnu. Elle nous immerge aussi dans l'impossible quotidien d'un hôpital public de Saïda, où est opérée Hanine, 5 ans, au corps criblé de fragments d'obus. – G.O.

Transversales, RTBF, 20 min.

Sahara, la soif de l'or

Amaury Hauchard, Michele Cattani

Ce sont des routes migratoires méconnues. Empruntées depuis une quinzaine d'années par des centaines de milliers de jeunes Africains, chercheurs d'or dans le désert saharien. Assis à l'arrière de pick-up, les prospecteurs parcourent des centaines de kilomètres dans des nuages de sable, avec pour destination des points GPS partagés sur les réseaux sociaux et censés indiquer des filons inexploités. Djihadisme, rafles, embuscades : leur quête est semée d'embûches. – G.O.



LIVRE

Lire Lolita à Téhéran

« **N**e réduisez jamais, en aucune circonstance, une œuvre de fiction à une copie de la réalité. Ce que nous recherchons dans les livres n'est pas tant la réalité que l'apparition soudaine de la vérité. » Avant de s'exiler aux États-Unis en 1997, Azar Nafisi a enseigné la littérature anglo-saxonne à l'université de Téhéran. Forcée de démissionner en 1981 pour son refus de porter le voile, elle réunit tous les jeudis dans son appartement coloré de Téhéran sept de ses meilleures étudiantes pour lire et commenter des œuvres loin de la censure. C'est sa propre histoire que raconte l'autrice dans *Lire Lolita à Téhéran*, réédité à l'occasion de la sortie de son dernier ouvrage *Lire dangereusement*. Il ouvre une fenêtre inédite sur le pouvoir émancipateur des grands textes littéraires. Dans le cercle clandestin d'Azar Nafisi, toutes les libertés sont possibles. Les ombres voilées qui sonnent à sa porte se métamorphosent en volubiles jeunes

femmes voulant comprendre le monde qui les entoure. *Lire Lolita à Téhéran* est le récit de ces rencontres informelles chez l'autrice, mais aussi celui des cours qu'elle dispensait sous surveillance à l'université autour des livres de Nabokov, Fitzgerald, Conrad, James et d'Austen. L'écrivaine iranienne s'empare de ces auteurs pour questionner la montée de l'intégrisme et l'oppression des femmes de son pays. Lorsqu'elle décrit la relation entre Humbert et Lolita dans le roman de Nabokov – « toute tentative d'indépendance dont fait preuve Lolita déclenche chez lui un torrent de colère » –, Humbert devient sous son regard le symbole du régime oppressif des mollahs. *Lire Lolita à Téhéran*, c'est décentrer le regard et revisiter ses classiques, comme outils de résistance.

– Flore de Borde

Lire Lolita à Téhéran

Azar Nafisi

Éd. Zulma, 423 p., 21,50 euros.



Sortie d'oubli

À 71 ans, Raoul Peck continue son œuvre de cinéaste engagé. Son nouveau film documentaire exhume la figure du Sud-Africain Ernest Cole, le premier photographe à avoir exposé au monde les horreurs de l'apartheid.

CI-DESSUS

Afrique du Sud, années 1960. © ERNEST COLE

Au deuxième étage d'un discret immeuble de la rive droite, une plaque annonce que Velvet Film est une société de production de Paris, mais aussi de New York et de Port-au-Prince. Né en 1953 en Haïti, dont il fut brièvement le ministre de la Culture dans les années 1990, Raoul Peck, le maître des lieux, auteur et réalisateur de *Lumumba* et de *I Am Not Your Negro*, ne s'est jamais posé. Les combats de tous ceux qui se sont élevés et s'élèvent encore contre les tyrannies de l'impérialisme et du colonialisme l'empêchent de tenir en place. L'été dernier, il s'est rendu dans son pays livré à la merci des gangs depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse, en 2021. Raoul Peck a tourné dans des conditions périlleuses un film sur ce meurtre politique qui a ouvert la porte au plus désespérant de tous les chaos. Parallèlement, il s'est trouvé d'autres engagements. Les héritiers de George Orwell, figure de proue de l'antifascisme, lui ont confié les clés de leurs archives pour un documentaire. Il a écrit une fiction sur le psychiatre Frantz Fanon, héros de l'anticolonialisme.

« On lui demandait de photographier les pauvres Noirs d'Amérique. Comme les artistes de banlieue à qui l'on demande sans cesse de parler de la banlieue »

– Raoul Peck

Cet hiver, il porte à l'écran la figure tragique et oubliée du grand photographe noir sud-africain Ernest Cole, qui lutta comme un damné contre l'apartheid avant de s'enfuir à New York en 1966, à l'âge de 26 ans et d'être banni de son pays. Pendant ses jeunes années, Raoul Peck a été marqué, comme beaucoup de militants de sa génération, par l'exceptionnel livre *House of Bondage* paru en 1966, dans lequel Cole documentait les humiliations et les atrocités subies par les siens. « *Trois cents années de suprématie blanche nous ont réduits en esclavage*, écrivait-il. *Nous ont privés de dignité et nous ont fait vivre cernés par la haine*. » Contacté par les ayants droit du photographe, électrisés par son travail sur l'écrivain James Baldwin, Raoul Peck s'est plongé dans une multitude de clichés, mais aussi dans les carnets où Cole détaillait l'enfer de sa condition à Johannesburg, puis à New York. « *J'ai parlé à ceux qui l'avaient connu et j'ai commencé à sentir que son histoire recoupait la mienne et celle de toute une génération. Dans l'engagement et la douleur de l'exil*. » Dans le livre paru aux éditions Denoël en même temps que le documentaire, Peck témoigne : « *L'exil m'a obsédé ma vie durant : le sentiment de ne jamais vraiment appartenir à nulle part, tout en me sentant libre et encouragé à revendiquer une place dans cet espace étranger*. » Le mal du pays des deux hommes est le même, le déchirement de la fuite aussi, mais les conditions diffèrent. Cole s'est exilé dans un pays dont il ne savait rien. À 8 ans, Peck a fui Haïti avec sa famille dans le sillage de son père qui avait combattu la dictature de Duvalier et s'était réfugié dans la nouvelle République démocratique

du Congo : « *J'avais des repères quand j'ai grandi. La communauté haïtienne en Afrique était importante, nous avions des nouvelles du pays tous les jours, des moyens d'intervenir. Ernest Cole, lui, est arrivé à 26 ans dans un pays où il ne connaissait quasiment personne, il a vécu un véritable déracinement dont il ne s'est pas remis*. » En plus de réfléchir à la condition d'exilé qui est une souffrance intolérable, Peck revit ses jeunes années d'activisme politique qui ont fait de lui un cinéaste engagé. Après avoir découvert la philosophie dans un lycée parisien, il part en Allemagne étudier l'économie pour satisfaire aux visées d'un père ingénieur agronome. Dans la société insulaire du Berlin de la guerre froide, d'autres horizons s'ouvrent à lui. « *À l'époque, raconte-t-il, le "tiers-monde" était en feu. Les luttes prenaient partout, de l'Iran à l'Afrique du Sud, du Viêtnam au Chili. Berlin était un village où toutes les nationalités étaient représentées. Nous nous fréquentions tous et nous mettions nos causes en commun. La lutte contre l'impérialisme et l'hégémonie américaine nous rapprochait*. » Raoul Peck descendait sans cesse dans la rue, pour chanter et s'égosiller contre l'apartheid. La fabrication de tracts, de pamphlets et de magazines l'a formé au pouvoir des images. Avant de s'emparer d'une caméra à la fin des années 1980, à l'image d'Ernest Cole, il a été journaliste et photographe. Il a comme lui écumé les rues de New York au volant d'un taxi, pendant un an. Leurs destins se croisaient et suivaient des courbes opposées. L'un porté par l'énergie de la révolte, l'autre abîmé par un exil sans issue. La grande émotion d'Ernest Cole, photographe provient de cette intense proximité. « *J'ai voulu raconter l'histoire de cet homme qui n'a pas pu accomplir sa vision artistique. Il rêvait d'évoluer dans d'autres milieux, il aurait voulu photographier la mode par exemple, mais on lui demandait de photographier les pauvres Noirs d'Amérique. Comme les artistes de banlieue à qui l'on demande sans cesse de parler de la banlieue*. » Ernest Cole n'a pas changé de monde. Il est resté muré dans le drame de ses jeunes années et s'est éteint à 50 ans en 1990. Raoul Peck a lutté longtemps pour être cinéaste dans une société où les Noirs n'étaient pas les bienvenus. Il ne pouvait qu'offrir la force de sa voix à ce compagnon, si lointain et si proche. – Laurent Rigoulet

Ernest Cole, photographe

Raoul Peck

Velvet Film, 1 h 46. Sortie le 25 décembre.

VIE DU MOUVEMENT

– Pages réalisées
par Grégoire Osoha



ÉCHOS DES ALPES

Depuis trente ans, des militants d'Amnesty International venus des Alpes françaises, italiennes et suisses se retrouvent une fois par an pour échanger.

AU CENTRE
Les participants de la Transalpine posent avec les lunettes de la campagne contre la reconnaissance faciale.

© GRÉGOIRE OSOHA

À DROITE
Francis Perrin au micro dans l'amphithéâtre du centre Saint-Hugues.

© GIULIO CRIVELLARI

Il pleut à grosses gouttes sur la commune de Biviers, dans la périphérie de Grenoble. Et dans l'amphithéâtre du centre spirituel Saint-Hugues, on peine à se réchauffer. «*Comme pendant la cérémonie d'ouverture des JO*», ironise Joël, un sourire dans la voix. Ce samedi 28 septembre, le responsable adjoint de la région Alpes d'Amnesty International France inaugure la 32^e édition de la

Transalpine. C'est le rassemblement annuel, pendant deux jours, d'une soixantaine de militants d'Amnesty International venus de France, de Suisse romande et du nord de l'Italie pour réfléchir et partager leurs bonnes pratiques sur une thématique spécifique des droits humains. Cette année, le droit de manifester est à l'ordre du jour. Depuis 2022, Amnesty International mène la campagne «*Protect the Protest*» (lire l'encadré) pour défendre ce droit partout où il est menacé. Invité aujourd'hui, le professeur de droit public Serge Slama fait un état des lieux de la situation en France. L'universitaire rappelle la fragilité de la liberté de manifester dans notre pays, du fait de son absence d'inscription dans la Constitution, à l'inverse de la liberté d'expression ou d'association. Il s'inquiète ensuite de la criminalisation accrue des manifestants depuis la dernière décennie. Ses propos sont relayés dans l'après-midi par ceux de Katia Roux. La chargée de plaidoyer «*Libertés*» d'Amnesty International France alerte les participants sur l'impact des nouvelles technologies sur le droit de manifester. Sur la manière dont la vidéo-surveillance algorithmique, en particulier, pourrait conduire des citoyens à modifier leurs comportements, à s'autocensurer et à ne pas exercer certains droits. Anita Goh, responsable de campagne pour Amnesty



International Suisse, présente la façon dont la section de son pays s'est saisie de la campagne « Protect the Protest ». En diffusant des messages positifs (comme « *le droit de vote des femmes a été obtenu grâce à des manifestations* »); en collectant des cas précis de violations du droit de manifester; en soutenant des initiatives locales visant à faire respecter ce droit par l'ensemble des 26 cantons helvétiques. Dominique, militante du groupe de Grenoble, ressort de la journée avec des sentiments mêlés. Elle oscille entre gratitude et dépit. « *Comparer ce qui se passe dans les différents pays est vraiment super intéressant, mais l'avenir qui s'annonce n'est pas très réjouissant.* » En soirée, le dîner collectif puis le concert flamenco du groupe Abanico lui redonneront le sourire.

Le lendemain matin, l'équipe d'organisation, à laquelle il a fallu pas moins de dix réunions en visio pour préparer l'événement, ouvre la seconde journée. Dehors, le soleil éclaire la montagne enneigée de Belledonne. Paolo Pobbiati, ancien président d'Amnesty International Italie, prend la parole. Traduit en français par la bénévole Erika, il détaille les mesures adoptées par le gouvernement Meloni pour entraver le droit à manifester pacifiquement. Des restrictions à géométrie variable, qui impactent sévèrement les militants écologistes et pro-palestiniens, et qui épargnent les agriculteurs. C'est finalement Francis Perrin, ancien président d'Amnesty International France, qui conclut la journée en rappelant le cadre juridique international dans lequel s'inscrit le droit de manifester. Au sortir de ce week-end, Joël se déclare fatigué, mais satisfait. « *C'est la quatrième fois que je participe à une Transalpine. Les retrouvailles sont toujours conviviales et les échanges très riches. Quand je pense au populisme ou à la xénophobie, je me dis que nous avons quand même beaucoup de défis à relever en commun.* » Rendez-vous est déjà pris pour la prochaine édition en 2025, qui se déroulera en Suisse. ●



« MANIFESTEZ-VOUS »

—

« Protect the Protest » est une campagne d'Amnesty International déclinée en France sous le nom de « Manifestez-vous ». Elle vise à dénoncer les attaques généralisées contre les manifestations pacifiques, et à soutenir celles et ceux qui osent se faire entendre. Son but est de faire en sorte que chacun et chacune puisse descendre dans la rue en toute sécurité, sans répercussions, en France et dans le monde.

AGENDA

Pour en savoir plus : www.amnesty.fr/agenda

Tous au cinéma !

Amnesty Film Festival

C'est quoi ?

Pendant trois jours, à Paris, l'Amnesty Film Festival présente sept films sélectionnés dans les festivals de Cannes, de Venise et de Berlin. Depuis quinze ans, Amnesty International fait parrainer ce festival par une personne injustement condamnée, pour qui un soutien des mouvements de défense des droits humains est vital. Cette année, ce sera le tour de la flûtiste et opposante Maryia Kalesnikava, emprisonnée au Bélarus (voir son portrait, p. 52).

Plus d'infos : amnestyfilmfestival.com



C'est où ? Au cinéma Le Luminor, 20 rue du Temple, 75004 Paris.

C'est quand ? Du vendredi 31 janvier au dimanche 2 février.

LILLE (59)

Ciné-débat

Sinjar, la naissance des fantômes

Cinéma l'Univers,
16, rue Georges-Danton

lille@amnestyfrance.fr

12 décembre

MABLY (42)

Spectacle vivant Né quelque part

Espace culturel Pierre Hénon
roanne@amnestyfrance.fr

12 décembre

DOUAI (59)

Conférence et concert

MJC, 215 rue d'Arleux
douai@amnestyfrance.fr

13 décembre

AUCH (32)

Vente de Noël

Salle des Cordeliers

reneecourtiaude@orange.fr

13-15 décembre

VALENCE (26)

Film-débat

L'Histoire de Souleymane

Cinéma Le Navire
valence@amnestyfrance.fr

18 décembre

STRASBOURG (67)

Projection-débat

L'Empire du silence

Médiathèque André-Malraux
strasbourg4@amnestyfrance.fr

19 décembre

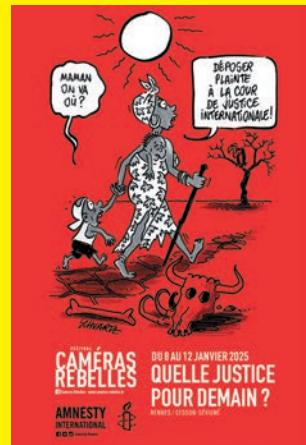
BEAUNE (21)

Foire aux livres

Chapelle de l'Oratoire

rue de Lorraine-Beaune
beaune@amnestyfrance.fr

31 janvier-2 février



Festival Caméras rebelles

Pour sa 9^e édition, le groupe de Rennes met un coup de projecteur sur le rôle de la justice dans la défense des droits humains, et sur les mécanismes à instaurer pour améliorer son efficacité.

Plus d'infos : cameras-rebelles.fr
Contact : rennes1@amnestyfrance.fr

C'est où ? À Rennes (cinémas Arvor et cinéma du TNB) et à Cesson-Sévigné (Le Sévigné).

C'est quand ? Du mercredi 8 au dimanche 12 janvier.

Un anniversaire à célébrer

La Déclaration universelle des droits de l'Homme a 75 ans. Le groupe de Brive et un collectif d'associations appellent les Corréziens et leurs élus à célébrer cet anniversaire avec un focus sur le droit à l'alimentation.

Un hommage sera rendu aux défenseurs assassinés dans le monde, suivi d'un pot de l'amitié.

Rendez-vous dans le jardin des droits humains du musée Michelet, à Brive-la-Gaillarde, le mardi 10 décembre à 18 h.

Plus d'infos : brive@amnestyfrance.fr

Le mois des signatures
Changez leur histoire

Autour du 10 décembre, chaque année, Amnesty International se mobilise pour des personnes dont les droits sont bafoués. À partir du 27 novembre, vous pouvez signer les 9 pétitions de personnes et groupes de personnes en danger. En 2023, nous avions récolté près de 5,8 millions d'actions dont près de 640 000 actions en France.

Votre signature peut changer leur histoire, signez sur amnesty.fr/personnes ou près de chez vous lors des événements organisés par les groupes locaux.

LA ROCHE-SUR-YON (85)

Stand d'information, rassemblement, projection de films
Programme sur Facebook
Amnesty International
La Roche-sur-Yon
larochesuryon@amnestyfrance.fr

Jusqu'au 13 décembre

PARIS (75020)

Stand d'information
Café Aux Pères populaires
46, rue de Buzenval
isabelle.guinec@orange.fr

7 décembre

FUMAY (08)

Repas
Centre social de 12 h à 16 h
Amnesty.charleville@orange.fr

7 décembre

RAMBOUILLET (78)

Ciné-club
(*Nuestras madres*) et signatures
La Lanterne dès 19 h 30
rambouillet@amnestyfrance.fr

10 décembre

CAEN (14)

Stand d'information
16 bis, quai Amiral-Hamelin
caen@amnestyfrance.fr

10 décembre

VALENCE (26)

Stand d'information
Place de la mairie
valence@amnestyfrance.fr

11 décembre

DOUAI (59)

MJC, 215 rue d'Arleux
douai@amnestyfrance.fr

11 décembre

CLERMONT-FERRAND (63)

Kiosque de Jaude
clermontferrand@amnestyfrance.fr

14 décembre

CONTES (06)

Marché de Noël
Place Allardi
valleesdespaillons@amnestyfrance.fr

14 décembre

ACTION DU MOIS
MEXIQUE
Sandra Domínguez

Monsieur le Gouverneur,

Je vous écris au sujet de Sandra Domínguez. Elle et son mari, Alexander Hernández, ont été vus pour la dernière fois à leur domicile le 4 octobre 2024, dans l'État de Oaxaca. Sandra Domínguez travaille en tant que juriste sur des cas de violences contre les femmes. En 2020, elle a dénoncé publiquement un groupe WhatsApp dans lequel des responsables de l'État de Oaxaca partageaient des images à caractère sexuel de femmes autochtones. Sandra Domínguez, qui figurait parmi les victimes, a porté plainte contre l'un de ces fonctionnaires.

En tant que membre/sympathisant·e d'Amnesty International, je vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin de retrouver la défenseure des droits humains Sandra Domínguez vivante, en coordination avec ses proches et les autorités responsables des recherches, et de déferer à la justice les responsables présumés de sa disparition.

Veuillez agréer, monsieur le Gouverneur, l'expression de ma haute considération.

AGIR
Adressez vos appels à

Gouverneur de l'État d'Oaxaca
Governor Salomón Jara Cruz
État de Oaxaca
Valerio Trujano s/n, Centro Histórico
68000 Oaxaca de Juárez
Oaxaca, Mexique
Courriel: salomon.jara@oaxaca.gob.mx
X: [@salomonj / @GobOax](https://twitter.com/salomonj)

Retrouvez cette action et d'autres propositions sur :
amnesty.fr/personnes

SANDRA DOMÍNGUEZ © COURTESY SANDRA'S FAMILY

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Anne Savinel-Barras

RESPONSABLE ÉDITORIALE

Pauline David

RÉDACTRICE EN CHEF

Virginie Roels

PREMIÈRE SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Claire Laudereau

RÉDACTRICE RESPONSABLE CULTURE

Aurélie Carton

JOURNALISTES

Michel Despratz

Grégoire Osoha

ASSISTANTE ICONOGRAPHIE

Vanessa Lepoutre

CONTACT RÉDACTION

chronique@amnesty.fr

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Anouchka

Flore de Borde

Yann Castanier

Christian Caujolle

Laurène Daycard

Bernard Debord

Josette Debord

Eric Dourel

Elsa Dupont

Lou Guénard

Pierre Haski

Clément Le Foll

Dominique Mesmin

Laurent Rigoulet

Damien Roudeau

Théophile Simon

Gaspard Thierry Karoglan

CORRECTRICES

Mireille Berkani

Élisabeth Maucloff

CONCEPTION / RÉALISATION

Élise Desmars-Castillo

Virginie Heid

Teresa Malheiros

EN COUVERTURE

© Gaspard Thierry Karoglan

JOINT À CE NUMÉRO

BREF N°15

ABONNEMENTS

3 €/mois ou 36 €/an

(30 € si membre d'Amnesty International)

CONTACT ABONNEMENTS

smd@amnesty.fr

IMPRESSION

Aubin Imprimeur

86 240 Ligugé

N° DE COMMISSION PARITAIRE

0424684664

ISSN : 0761-9359

Dépôt légal : 4^e trimestre 2024

La Chronique, mensuel
d'Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75 940 Paris cedex 19



Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées



Vivre en tyrannie PARANOID BUNKERS

par BERNARD DEBORD

« L'œuvre féconde et immortelle de Staline, il nous incombe à tous de la sauvegarder »

– Enver Hodja, homme d'État albanais



ENVER HODJA

17 NOVEMBRE 1944
Libération de Tirana sous la direction de Hodja.

1945-46
Premières purges. Plusieurs milliers d'exécutions.

1960
Rupture avec l'URSS.

1967
Interdiction de toutes les religions et persécution des prêtres.

1967-1985
Construction des bunkers.

1979
Rupture avec la Chine.

11 AVRIL 1985
Décès d'Enver Hodja à Tirana.

Tirana, 18 décembre 1981 : le Premier ministre albanais, Mehmet Shehu, est trouvé mort dans son lit, une balle dans la tête, une dans le dos. Le revolver posé à côté du corps porte sans équivoque la signature de la Sigurimi, la police secrète d'Enver Hodja, l'inamovible leader de l'Albanie. Officiellement suicidé et accusé d'être « un agent des services secrets américains, soviétiques, yougoslaves, anglais et italiens », le bras droit du dernier dirigeant stalinien de la planète voit sa dépouille jetée à la fosse commune après quarante ans de loyaux services. Enver Hodja, qui depuis 1944 règne par la terreur, se débarrasse ainsi du dernier de ses fidèles. Tous les autres – avec la complicité de Shehu (surnommé « le boucher ») – ont été éliminés au fil de purges sanglantes, accusés de trahison pour le compte d'ennemis supposés du « Pays des Aigles », à savoir les voisins grecs ou yougoslaves, les « impérialistes » américains ou britanniques, ou les « sociaux-impérialistes » soviétiques. Quant à Shehu, il a eu l'impudence de s'inquiéter de l'isolement de l'Albanie, après la décision récente de rupture avec la Chine, son dernier allié. À l'aube des années 1980, l'Albanie est exsangue. Hodja a rompu avec le monde entier, sauf la France. Depuis l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie en 1968, ses maigres ressources sont englouties dans un programme délirant de « bunkérisation » du pays. Au prétexte d'une fantasmatique menace que, selon la propagande, « les hyènes bipèdes du Kremlin » font peser sur

l'Albanie, toutes les forces du pays – à commencer par les forçats, 10 % de la population – sont mobilisées pour le projet de construction de 700 000 bunkers individuels, soit un bunker pour trois habitants. Utilisant la majeure partie de la production de ciment et d'acier au détriment des logements et des routes, occupant une partie non négligeable de la surface agricole, ils sont implantés dans plaines et montagnes, aux frontières comme sur le littoral, reliés en groupes de trois par des tunnels. La paranoïa est telle qu'autour de Tirana ces fortifications sont déployées en 50 cercles concentriques. Un entraînement à leur utilisation est obligatoire à partir de l'âge de 12 ans, et les familles sont préposées à leur entretien. Pour leur part, les jeunes « pionniers rouges » sont chargés de fixer des pointes à la cime des arbres, en protection de parachutages ennemis. Un système aussi dispendieux que militairement inefficace aux yeux du ministre de la Défense, Begir Balluku, lui aussi compagnon de la première heure du dictateur. Accusé de trahison au profit de la Chine, Balluku est fusillé en 1975 et enterré dans une fosse secrète. Quant au concepteur des bunkers, Josif Zengali, il fut condamné pour sabotage à huit ans de prison en 1974. Le bunker antinucléaire secret de 106 pièces qu'il a eu le temps de concevoir à Tirana, 100 mètres sous la montagne, n'a jamais été utilisé par le tyran, décédé en 1985. Le régime démocratique d'aujourd'hui l'a transformé en un musée, le Bunk'Art.



JAYA, FUTURE MILITANTE DES DROITS DES FEMMES.

Grâce à votre legs, vous serez demain aux côtés de toutes celles et ceux qui se battront pour les droits humains.

Vous partagez les valeurs d'indépendance, d'impartialité, de solidarité et de justice qui guident notre combat depuis plus de 60 ans. Abolition de la peine de mort, criminels de guerre jugés, lutte contre les discriminations..., nous avons obtenu des victoires déterminantes. Demain et grâce à votre engagement, nous continuerons à en remporter.

© Getty Images

DEMANDE DE DOCUMENTATION LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Notre documentation vous sera envoyée gratuitement, sans aucun engagement de votre part.

- OUI**, je souhaite recevoir la brochure d'informations.
 OUI, je souhaite être contacté(e) par téléphone.



Parce que les plus grandes victoires se construisent à l'avance, engagez dès aujourd'hui votre plus grand combat.

transmettre.amnesty.fr

01 53 38 66 24

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



À RENVOYER À AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE
76 BOULEVARD DE LA VILLETTÉ - 75940 PARIS CEDEX 19

M. Mme Autre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :



Ville :

Date de naissance :/...../..... Téléphone :

E-mail :



BÉLARUS

Maryia Kalesnikava

La résistance non violente face à la répression gouvernementale. C'est ce qu'incarne Maryia Kalesnikava, au prix de sa liberté. Cette flûtiste professionnelle était la figure principale de l'opposition à Loukachenko lors de l'élection présidentielle d'août 2020. Depuis 2021, elle purge une peine de 11 ans de prison pour «complot visant à s'emparer du pouvoir». Les dernières nouvelles de Maryia que sa sœur a reçues datent du 15 février 2023.

Illustration d'Elsa Dupont

